



- :: :: :: -

CONSEIL MUNICIPAL

- :: :: :: -

- 3 OCTOBRE 2017 -

Mady Martinelli

Sténotypiste de Conférences

123 rue de Paris

78470 St Rémy les Chevreuse

☎ 01 30 47 48 00 / 📞 06 07 65 75 81

mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

♦ Approbation du compte rendu du 28 juin 2017.....	2
FINANCES COMMUNALES.....	3
REMISES GRACIEUSES	3
01/ Remises gracieuses pour les années 2014 à 2017.....	3
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	7
02/ Solidarité de la ville de Bagneux envers les sinistres de saint martin et saint Barthelemy suite à l'ouragan Irma du 7 septembre 2017	7
FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE	9
FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE	9
03/ Rapport de la commune pour l'année 2016.....	9
GARANTIES COMMUNALES.....	10
REHABILITATION DES 3 TOURS DU QUARTIER DES TERTRES/CUVERONS A BAGNEUX	10
04/ Approbation des deux conventions à passer avec la Société Anonyme d'hlm IDF Habitat dans le cadre de la réhabilitation des trois tours (280 logements sociaux) du quartier des Tertres / Cuverons à Bagneux, et autorisation donnée à Mme le Maire de signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants	10
05/ demande de garantie communale au profit de la société anonyme d'hlm idf habitat pour un prêt d'un montant total de 2 565 445,03 € souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations, destiné à financer partiellement la réhabilitation des 3 tours (dont 280 logements sociaux) du quartier des tertres/cuverons à Bagneux.....	11
HABITAT.....	17
ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT POUVANT MOBILISER LE DISPOSITIF DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE	17
06/ Approbation de la convention de partenariat à passer avec l'aspe (Association Solidarité Prévention Expulsion) et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	17
CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS	18
REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS	18
07/ Reversement de la subvention du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour les actions au titre de la politique de la ville exercice 2017 à cinq associations (23 100 €).....	18
AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS	19
08/ Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs signée avec l'office balnéolais du sport (obs) et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer pour l'attribution d'une subvention de 3.500 Euros au titre des actions politique de la ville.....	19
09/ approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs signée avec le plus petit cirque du monde (ppcm) et autorisation donnée à Mme le Maire de le signer pour l'attribution d'une subvention de 15 000 euros au titre des actions politiques de la ville.....	19
SUBVENTIONS.....	20

10/ approbation et autorisation donnée à Mme le Maire de signer une convention d'objectifs entre la ville de Bagneux et la compagnie Mimesis pour l'attribution d'une subvention de 51 050 euros exercice 2017	20
RAMASSAGE DES DEPOTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL	20
11/ Recouvrement auprès des contrevenants des frais liés au ramassage des dépôts sauvages sur le territoire communal	20
COOPERATION INTERNATIONALE	22
12/ DESIGNATION D'UN ELU POUR SE RENDRE EN PALESTINE ET ACCEPTATION DES FRAIS OCCASIONNES	22
AMENAGEMENT URBAIN	23
ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO	23
13/ Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter le co-financement de la caisse des dépôts et consignations dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un pôle d'économie sociale et solidaire sur le lot g3 de l'îlot gare - zac écoquartier Victor Hugo, et de signer tous les documents se rapportant à ce cofinancement	23
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC/MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT	25
14/ Approbation de l'avenant n° 3 au contrat de délégation des marchés publics d'approvisionnement de la commune au bénéfice de la société d'exploitation de la sarl « les fils de Mme Geraud » entérinant le changement de jour et d'heure du marché village et autorisation donnée à Mme le maire de le signer	25
SERVICES TECHNIQUES.....	25
MARCHES POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND	25
15/ Autorisation donnée à Mme le Maire de signer les marchés correspondants aux lots n° 1 à 5 et à relancer le n° 6	25
PRESTATIONS DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES, CONTROLE TECHNIQUE, COORDINATION SPS ET COORDINATION SSI	28
16/ Autorisation donnée à Mme le Maire de résilier le marché n° 572303 correspondant	28
MARCHE TRAVAUX DE COMPLEMENT ET/OU TRAITEMENT DES CARRIERES SOUTERRAINES ET MISE EN OEUVRE DE FONDATIONS PROFONDES	28
17/ Attribution du marché et autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'accord-cadre multi-attributaires	28
TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX	29
18/ Annulation des marchés n° 622310 (lot 10) et 622311 (lot 11)	29
CONVENTION D'ABANDON DE RESEAU GAZ PREALABLE A DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE FROIDE.....	29
19/ Approbation de la convention à passer avec grdf et autorisation donnée à Mme le maire de la signer	29
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.....	30
MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT REGLEMENTE PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE ET DU CHOIX DU DELEGATAIRE EN CHARGE DE LA GESTION	30

20/ Instauration du stationnement payant sur voirie, définition de la tarification et mise en oeuvre de la réforme portant décentralisation et dépenalisation du stationnement payant sur voirie.....	30
21/ Délégation du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage - approbation de la convention de délégation de service public à passer avec le groupement urbis park – geraud et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer ainsi que ses éventuels avenants	30
SYNDICATS INTERCOMMUNAUX	37
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)	37
22/ Rapport d'activité du syndicat intercommunal du cimetiere de l'orme à moineaux des ulis relatif à l'année 2016	37
CESSION	37
DEPE.....	37
23/ Cession à titre onéreux d'engins municipaux et de matériels d'espaces verts	37
ADMINISTRATION GENERALE.....	38
ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL).....	38
24/ Modification de la délibération du 28 avril 2014 relative à la désignation de trois représentants pour siéger au sein des organismes statutaires de l'association vacances voyages loisirs.....	38
ÉDUCATION.....	38
ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE.....	38
25/ Autorisation donnée à Mme le maire afin de verser l'allocation de rentrée scolaire pour les élèves des premier et second degrés d'enseignement public à compter d'octobre 2017	38
REUSSITE EDUCATIVE.....	38
26/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE CCAS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2017 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION ET SES EVENTUELS AVENANTS	38
PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS A L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DEROGATION SCOLAIRE EN ULIS ET/OU EN UPE2A POUR LES RESTAURATIONS SCOLAIRES.....	38
27/ Approbation de la convention réciproque entre la commune de Bagneux et la commune de Sceaux relative à la prise en charge des frais afférents à l'accueil des enfants en dérogation scolaire en Ulis et/ou en upe2a pour les restaurations scolaires – Autorisation à Mme le Maire à signer la convention et les avenants nominatifs	38
JEUNESSE	39
DISPOSITIF « JEUNES MAJEURS - JEUNES DIPLOMES »	39
28/ Attribution de chèques cadeaux pour les jeunes balnéolais diplômés et/ou majeurs	39
ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE	39
29/ Approbation des critères d'attribution de l'allocation de rentrée étudiante.....	39
RENCONTRE DES CONSEILS LOCAUX DES JEUNES DES HAUTS-DE-SEINE.....	39

30/ Approbation de la convention et les avenants à venir entre la caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine et la Ville de Bagneux portant sur l'attribution d'une subvention de 4 000 € pour la réalisation du projet de la rencontre des conseils locaux des jeunes du 92 et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer.....	39
COMMUNICATION	40
FOURNITURE DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE BAGNEUX (LOT 1 ET LOT 3)....	40
31/ Approbation des avenants n°2 aux marches n° 553601 et 553603 correspondant au lot 1 «réalisation du journal municipal Bagneux infos en impression offset» et au lot 3 « service reprographie : papier blanc et couleur, dossiers, papier fond d'affiche » à passer avec inapa France et autorisation donnée à Mme le Maire de les signer.....	40
CENTRE MUNICIPAL DE SANTE.....	40
ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F.).....	40
32/ Approbation de la convention relative à l'octroi d'une subvention du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	40
33/ Approbation de renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel présentée par le groupement de coopération sanitaire « laboratoire des centres de santé hopitaux d'Île-de-france et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	40
CENTRE DE VACCINATION	41
34/ Approbation de la convention de prestation 2017 relative à l'octroi d'une contribution financière de 12 000 € de l'agence régionale de santé d'Île-de-france au titre du centre de vaccination et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer.....	41
ACTIONS DE PREVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE	41
35/ approbation de la convention d'objectifs et de moyens de prévention 2017 relative à l'attribution d'une subvention de 15 000 € de l'agence régionale de santé d'Île-de-France Pour deux actions de prévention dans le cadre du contrat local de santé et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	41
PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE.....	41
36/ Approbation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2017-2019 relative au pilotage du contrat local de santé avec l'octroi d'une contribution financière annuelle de 20 000 € de l'agence régionale de santé d'Île-de-France sur la période 2017-2019 et autorisation donnée à Mme le Maire de la signer	41
PERSONNEL	41
37/ Mise à jour du tableau des effectifs	41
38/ Modification du régime indemnitaire de la Police Municipale	42
39/ Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.....	42
VOEU.....	42
40/ Voeu contre la baisse des apl.....	42



(La séance est ouverte à 20 h 40 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de commencer la séance.

Je donne la parole à Yasmine Boudjenah pour l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir.

Mme Yasmine Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

DAVID Bernadette, présente

ROMERO AGUILA Roberto, présent

SEISEN Nadia, présente

MEKER Pascale, présente

PAYEN François, présent

DIMBAGA Sidi, présente

TALLA Irène, absente, pouvoir à Nouraqa Balutch

HADDAD Mouloud, présent

LE THOMAS Alain, absent pouvoir à Mouloud Haddad

RUSTERHOLTZ Claudette, présente

PINARD Jean-Louis, présent

BESSON Jean-Marc, présent

OUALLI Djedjiga, absente, pouvoir à Michel Reynaud

BORLANT Alain, absent, pouvoir à Yasmine Boudjenah

BALUTCH Nouraqa, présent

ALEXANIAN Patrick, absent, pouvoir à Laurent Carteron
HOURS Françoise, présente
DARD Catherine, absente
REYNAUD Michel, présent
FAUVEL Élisabeth, présente
TUDER Bruno, absent, pouvoir à Aïcha Moutaoukil
KONÉ Justin, présent
CARTERON Laurent, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Nadia Seisen
CALICE Jean-Max, absent, pouvoir à Bernadette David
DELAUNAY Fanny, présente
CILLIERES Hélène, présente
RONDEPIERRE Louise, présente
GABIACHE Claire, absente, pouvoir à Romero Aguila Roberto
ZANI Saïd, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente
MARTIN Patrice, présent
GARGARI Saléha, présente
ADELAÏDE Anna, absente
HUET Dominique, absente, pouvoir à Saïd Zani
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
Mme BOUDJENAH. - Le quorum est atteint Madame le Maire.

◆ **Approbation du compte rendu du 28 juin 2017**

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ou des interventions sur ce compte rendu ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LE COMPTE RENDU EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

FINANCES COMMUNALES

REMISES GRACIEUSES**01/ REMISES GRACIEUSES POUR LES ANNÉES 2014 à 2017**

Mme BOUDJENAH. - Ces remises gracieuses ont été examinées hier soir en commission des finances au cours de laquelle moult détails ont été donnés aux commissaires en réponse à leurs questions.

Ce soir, nous avons deux séries de remises gracieuses, d'abord deux débiteurs pour des prestations périscolaires pour un montant total de 2 636,46 €. Comme régulièrement, le centre des finances publiques nous demande de les inscrire en remises gracieuses suite à une impossibilité de recouvrer ces sommes.

Ensuite, nous avons un cas un peu particulier d'une employée communale, aujourd'hui à la retraite, qui a saisi la ville le 13 mars dernier. Elle a sollicité la commune pour la remise gracieuse de sa dette qui s'élève à la somme de 13 485 € correspondant à un remboursement de traitement. Les commissaires présents à la commission des finances hier soir ont eu toutes les explications. C'est un cas très rare, je dirai même exceptionnel. Cet agent avait été mis en disponibilité d'office du fait de son incapacité à travailler.

À ce titre, la commune lui versait un salaire mensuel de près de 710 € conformément aux textes en vigueur. Parallèlement, une mise à la retraite pour invalidité, puisque cet agent avait des problèmes de santé importants, avait été émise auprès de la CNRACL, la caisse de retraite. La procédure a été longue puisqu'un avis favorable a été rendu seulement en date du 6 septembre 2016 pour une mise à la retraite à compter du 12 mai 2015, rétroactivement et une pension mensuelle d'invalidité de près de 350 € lui est versée, un montant bien inférieur au salaire mensuel versé par la ville.

La commune n'ayant été informée que très tardivement de la décision de la caisse de retraite, elle a continué à verser à l'agent son salaire jusqu'en novembre 2016. Quand l'avis de la caisse de retraite a été notifié à la commune, en décembre seulement, un titre de recettes a été mis à l'encontre de l'agent pour le remboursement du traitement perçu sur quasiment un an et demi. Or, la situation extrêmement fragile de l'agent lié notamment à ces problèmes de santé mais surtout à sa pension très faible ne lui permet évidemment pas d'honorer cette dette. Je pense que tout le monde peut le comprendre.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter cette remise gracieuse ainsi que celle formulée par le Centre des finances publiques pour un montant total de 16 122,27 €.

Lors du vote de la décision modificative en décembre prochain, nous prévoirons une enveloppe supplémentaire ajustée aux besoins, s'il y en a des supplémentaires d'ici à la fin de l'année.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?

M. MARTIN. - Je souhaiterais revenir sur le cas de cette employée communale qui s'est retrouvé en demi-traitement suite à des problèmes de santé puis, au bout d'un certain temps, en retraite anticipée pour invalidité avec comme retraite la somme de 350 €.

Cette situation nous interpelle d'autant plus que ce cas d'école tend à s'amplifier ou devrait tendre à s'amplifier, principalement dû au vieillissement de la population communale.

Je comprends que, pour des fins financières, la commune a tout intérêt à faire une demande de retraite anticipée pour invalidité auprès de la Caisse de retraite des agents mais est-ce la bonne solution ?

Ne devrait-on pas conserver ces agents en situation de détresse suite à des ennuis de santé payés en demi-traitement jusqu'à l'âge de leur retraite afin qu'ils puissent à minima toucher le taux plein de leur retraite.

Cela nous semblerait plus juste et moins traumatisant pour ces agents au moment de prendre leur retraite.

Mme SEISEN. - Nous avons parlé très longuement de cette situation en commission en entrant dans des détails que l'on ne peut pas aborder ici en Conseil municipal. Ceci dit, une personne inapte à toute fonction chez son employeur, en l'occurrence la ville de Bagneux, on ne peut pas décemment demander...Compte tenu aussi de ce que sont les finances publiques locales et de ce qu'elles vont continuer à se dégrader, on ne peut pas garder ad vitam aeternam, dans le cadre de ses effectifs, un agent qui, concrètement, ne peut pas reprendre le travail. Je trouve ce type de réflexion un peu étonnant.

Mme le MAIRE. - Il vous est proposé ce soir que la commune ne poursuive pas cette personne pour cette dette envers la collectivité. Compte tenu de ses revenus, elle a fait cette demande de recours gracieux elle-même. Il est important que le Conseil municipal se prononce favorablement. Il ne s'agit pas d'exiger un remboursement que, n'importe comment, nous n'obtiendrions probablement jamais et de mettre cette personne dans des difficultés supplémentaires.

Je voudrais juste vous répondre, Monsieur Martin. À la commune de Bagneux, on ne peut pas dire que l'on maltraite les personnels, je tiens à le préciser. On garde souvent dans nos effectifs des agents qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas reprendre leur activité. Quand on en arrive à demander l'invalidité, c'est parce que la collectivité n'a pas la possibilité de reclasser les agents. L'invalidité est prononcée, pas par la commune d'ailleurs mais par la commission de réforme. Ce n'est pas la commune qui décide de mettre les gens en invalidité. Quand on fait une demande, c'est évidemment une commission de réforme qui regarde si la demande de la collectivité est justifiée ou non. Là, en l'occurrence, nous avons été suivis sur cette demande qui reste une situation extrêmement rare parce que ce n'est pas le type de première action que l'on privilégie, bien au contraire.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, Mesdames et Messieurs, on apprend que ce fonctionnaire a été mis en disponibilité d'office par la commune, ce qui veut dire que tous ses droits ont été épuisés, à savoir son congé de maladie ordinaire, son congé de longue maladie et le congé de longue durée.

À ce titre, ce fonctionnaire, en disponibilité d'office pour des raisons de santé, peut percevoir de la part de son administration un demi-traitement, jusqu'à la date de la décision de reprise de service, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite. Si l'agent est définitivement inapte à l'exercice de toute fonction, il est admis à la retraite pour invalidité ou licencié. C'est ce que dit la loi.

Ce fonctionnaire a formulé une demande de mise en retraite auprès de la Caisse Nationale des Retraités des Agents et Collectivités Territoriales à une date que nous ignorons, premier point.

Un avis favorable a été rendu le 6 septembre 2016 pour une mise en retraite à compter du 12 mai 2015 soit une liquidation de sa retraite 16 mois avant la décision. Il est bien évident que ce fonctionnaire touchera sa retraite rétroactivement à compter du 12 mai 2015.

Vous nous dites à demi-mot que c'est la faute de la Caisse de retraite qui vous a informés tardivement, d'où 13 485 € indûment versés à ce fonctionnaire. Permettez-moi, Mme le Maire, quelques observations de bon sens qui ne vont pas dans celui dans lequel vous tentez de nous orienter.

Premièrement, nous n'avons pas d'information si ce fonctionnaire bénéficie d'une assurance maintien de salaire pour les agents territoriaux garantissant la perte de ses revenus par une indemnité complémentaire.

Nous l'ignorons.

Deuxièmement, avez-vous fait une demande de subrogation auprès de la Caisse d'Assurance Maladie dès lors que vous lui maintenez le salaire.

Troisièmement, le montant mis à la charge du contribuable balnéolais n'est pas de 13 485 € comme vous voulez nous le faire croire, mais de 20 850 si l'on tient compte des 54,62 % des charges patronales que vous avez indûment versées aux organismes sociaux, ce qui n'aurait pas dû être fait s'il y avait eu un suivi de son dossier par les services.

Le montant mis à la charge du contribuable, comme je l'ai dit, n'est pas de ce montant.

Quatrièmement, la commune ne pouvait ignorer la demande de la mise en retraite de son fonctionnaire puisqu'elle l'a faite en parallèle avec lui. Vous ne pouvez pas l'ignorer. Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas prévu une action en subrogation auprès de la caisse de retraite au motif que, dans l'attente de la décision de la mise à la retraite, la commune maintenait le salaire de son fonctionnaire, au pire subrogeait aux indemnités rétroactives.

Cinquièmement, il est patent que, dans cette affaire, nous sommes, en présence, face à de graves carences administratives dans la gestion des paies, qui se caractérisent par une erreur de liquidation ou de paiement, et porter ce dossier sur la misère humaine en évoquant une situation extrêmement difficile liée à des problèmes de santé importants et à des ressources très faibles consiste tout simplement à fuir ses responsabilités de mauvaise gestion.

On peut hocher la tête, c'est la vérité.

Enfin, je conclus pour dire : au mieux pour ce fonctionnaire qui voit l'action en répétition de l'indu annulé à l'amiable sans passer par le Tribunal d'Instance d'Asnières qui aurait mieux vérifié l'ensemble de sa situation et tant pis pour le contribuable balnéolais qui supporte les erreurs de l'administration de sa commune.

Je vous remercie.

Mme SEISEN. - Avant que les éléments techniques ne soient apportés par l'administration, je souhaiterais vous répondre sur la mauvaise gestion locale.

Je vous rappelle juste que les décisions de retraite pour invalidité, etc. sont prises par la commission de réforme interdépartementale qui dépend du CIG, une instance qui ne dépend pas de la ville, dans laquelle je suis amenée à siéger régulièrement.

Nous ne sommes pas maîtres du calendrier de l'examen des situations des agents. Il se trouve qu'il y a souvent un grand décalage entre le moment où les collectivités saisissent la CRI et celui où la CRI examine réellement les situations, d'où le delta, visiblement, c'est 16 mois d'attente de réponse, pendant lesquels le service des relations humaines interpelle régulièrement le CIG sur des situations individuelles puisque, dans cet intervalle, les agents aussi sont laissés dans le flou de la détermination de leur statut et de leur situation.

Au-delà du fait que cela génère parfois des problématiques budgétaires RH, c'est aussi la question du timing dans lequel les agents, souvent dans des situations de fragilité sociale, économique et de santé, sont laissés pendant un certain temps.

Mme TARRAGON. - Comme l'a dit Mme Yasmine Boudjenah en introduction, c'est une situation que l'on a détaillée en commission au cours de laquelle on a pu donner un certain nombre d'informations personnelles que l'on ne peut pas donner en Conseil municipal.

S'agissant des questions techniques que vous posez, Mme Seisen vient de répondre sur le fait qu'il n'y a pas de graves carences administratives comme vous l'indiquez. Il n'y a aucune erreur de liquidation. Je pense qu'il y a, là, une erreur d'interprétation de votre part. Quand il est dit dans le rapport, l'information nous est arrivée très tardivement. On parle du délai entre le 6 septembre 2016 et novembre 2016, on parle de 2 mois de décalage. Pour nous, c'est trop tardif parce que l'agent se trouvait déjà dans une situation difficile. Nous avons eu cette information en novembre, 2 mois après l'avis de la commission de réforme qui, comme l'a dit Mme Seisen, est toujours rétroactif. Il n'y a aucune carence administrative.

Vous évoquez la question de la subrogation et de la Sécurité Sociale, c'est une question que l'on a abordée largement en commission hier. Là aussi, dans les collectivités, il n'y a pas de situation de subrogation pour les fonctionnaires. Il y en a parfois dans certains cas pour des contractuels mais jamais pour un fonctionnaire. Or, là on parle bien d'un fonctionnaire, il n'y a donc là aucun cas de subrogation, la Sécurité sociale n'intervient pas.

Enfin, vous posez la question que nous nous étions également posée dans ce dossier, celle de l'assurance statutaire. Nous avons la chance d'être dans une municipalité qui a offert il y a 4 ans, dès la création, la possibilité aux agents d'adhérer à une assurance statutaire leur permettant de bénéficier d'un maintien de salaire. Et, là, il s'agissait d'un agent qui avait déjà des problèmes de santé, qui n'a pas adhéré à cette assurance et par conséquent qui n'en a pas bénéficié à titre personnel.

Il est évident qu'avant de proposer cette remise gracieuse, nous avons demandé, comme le disait Mme Boudjenah, à notre assistant social, puisque Bagneux a la chance d'avoir un assistant social pour le personnel à temps complet... Nous sommes la seule commune d'Île-de-France à avoir un assistant social juste pour le personnel à temps complet, de la même façon que nous sommes la seule ville de France de notre taille à avoir un médecin du travail à temps complet. Ces professionnels nous ont donné leur avis. Toutes les précautions de secret professionnel et de secret personnel ont été prises. Ce sont eux qui ont proposé à la municipalité cette remise gracieuse.

Ce dossier a été bien géré. Nous avons la chance d'avoir à nos côtés des professionnels très éclairés et qui ont le temps d'accompagner l'agent de la meilleure manière possible.

Mme le MAIRE. - Merci Madame Tarragon.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT**

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

02/ SOLIDARITE DE LA VILLE DE BAGNEUX ENVERS LES SINISTRES DE SAINT MARTIN ET SAINT BARTHELEMY SUITE À L'OURAGAN IRMA DU 7 SEPTEMBRE 2017

Mme le MAIRE. - Suite à l'ouragan Irma, le Conseil municipal s'ouvre ce soir dans un contexte très particulier puisque, durant le week-end, la violence et les actes de terrorisme ont touché de nombreux citoyens aux quatre coins du monde. Nous avons une pensée émue pour les familles des victimes de Marseille mais également de Londres et de Las Vegas même si l'enquête n'a pas encore donné toutes ses conclusions de ce point de vue.

Nous essayons toujours de nous mobiliser pour apporter notre pensée, notre soutien aux personnes en situation de détresse.

Pour cette raison, il y a 3 semaines, j'ai souhaité que la ville puisse apporter son aide aux populations sinistrées de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy qui ont été durement touchées par l'ouragan Irma et José.

Ces cyclones ont ravagé les Antilles et les Caraïbes. Ils ont provoqué la mort de 10 personnes et ont laissé de très nombreuses personnes blessées. 95 % des structures de Saint-Martin ont été détruites.

Face à cette situation humanitaire très critique, de nombreuses familles ont quitté l'île. La ville a souhaité prendre sa part à la solidarité qui s'est mise en place afin de répondre aux besoins de sinistrés.

Nous avons immédiatement installé des urnes pour collecter des dons à l'Hôtel de Ville et à la Mairie Annexe. Ces dons seront transmis aux 3 associations caritatives de la ville : la Croix Rouge, le Secours populaire et le Secours catholique.

Nous avons également accueilli 24 bénévoles de la Croix Rouge en transit par Paris dans la nuit du 12 septembre. L'unité locale de la Croix Rouge de Bagneux a déployé des volontaires dès le lendemain du passage d'Irma.

Nous avons deux jeunes bagnéolais de l'unité locale de la Croix Rouge qui sont partis sur place : Erwan et Maeva sont tous les deux partis porter secours une dizaine de jours aux populations sinistrées.

Je profite de ce moment pour vous informer que ces ouragans n'ont pas entraîné de dégâts matériels et humains trop graves à Marie-Galante puisque nous étions en alerte avec Jean-Marie Besson et en contact avec la Maire de Grand Bourg avec laquelle nous sommes jumelés.

Cela a été un épisode difficile mais avec des dégâts qui restent, j'allais dire, supportables, si l'on peut utiliser ce terme.

Aujourd'hui, sur les îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, la situation se stabilise peu à peu. Les grands axes de circulation sont désormais dégagés, les couvertures électriques et en eau sont quasiment généralisées, des logements provisoires et des hébergements ont été installés. Désormais, la priorité sera la réouverture des écoles qui devrait pouvoir avoir lieu après la rentrée des vacances de la Toussaint.

Toutefois, si les réponses aux besoins vitaux et matériels ont été apportées, de nombreuses familles présentent des difficultés psychologiques et de syndromes d'anxiété directement liés à cette catastrophe.

Aussi, compte tenu de l'ampleur des dégâts sur ces îles, il me semble nécessaire que nous continuons à leur venir en aide. C'est pourquoi, je vous propose d'octroyer ce soir une subvention exceptionnelle de 6 000 € qui sera répartie équitablement entre les 3 associations caritatives de la Ville : la Croix Rouge, le Secours populaire et le Secours catholique.

Nous avons informé les associations que cette délibération serait proposée ce soir au Conseil municipal.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire.

M. MARTIN. - Une petite question, qui est d'ailleurs récurrente à chaque demande de subvention exceptionnelle. Pourquoi répartissons-nous la somme de 6 000 € sur nos 3 associations humanitaires ? Ne serait-il pas plus efficace de donner cette somme à une seule association, entre autres la Croix Rouge qui est en forte visibilité pour cet événement notamment en affrétant aux Antilles un A350 contenant des vivres et des médicaments ? Vous avez même dit que deux personnes de Bagneux étaient parties là-bas.

Pourrait-on avoir un descriptif de ce que vont faire les associations autres que la Croix Rouge de ces 2 000 € ? Nous sommes d'accord pour ces 6 000 € il est bien que Bagneux s'engage pour cette cause. En revanche, pour nous, il serait plus efficace de concentrer cette somme sur une association et d'avoir une visibilité sur l'efficacité de cette somme.

Mme le MAIRE. - Les trois associations que j'ai citées ont des implantations locales. Elles participent toutes les trois à l'action de solidarité internationale. Toutes les trois ont ouvert, vous l'avez probablement vu, des comptes spécifiques de solidarité, c'est le cas du Secours populaire, celui du Secours catholique et, bien sûr, celui de la Croix Rouge. Compte tenu de leur action qui est aussi une action internationale, l'aide que nous donnons ne reste pas dans les unités locales, elles vont dans les comptes ouverts nationalement par ces trois associations qui collectent.

Étant donné qu'elles sont actives sur le terrain, qu'elles travaillent sur le terrain, qu'elles collectent de l'argent et des dons auprès de leurs adhérents localement, nous avons pris l'habitude de poursuivre cette action. N'importe comment, elle va dans un pot commun, celui des comptes ouverts par les associations au niveau national.

M. BESSON. - Ces associations n'interviennent pas au même niveau. La Croix Rouge va intervenir sur des situations d'urgence, sanitaire notamment. Les interventions du Secours populaire et du Secours catholique porteront davantage sur la reconstruction, le ravitaillement à plus ou moyen terme. Cette répartition se justifie ainsi.

M. ZANI. - Je trouve à titre personnel que les 6 000 € versés par la commune pour venir en aide aux sinistrés des Caraïbes sont insuffisants au regard de l'ampleur des dégâts et des drames humains.

Mme le MAIRE. - Si toutes les communes de France font comme nous, cela représentera une belle somme.

Mme MOUTAOUKIL. - Surtout que les dons personnels sont permis !

Mme le MAIRE. - Mme Moutaoukil me fait sourire. Bien sûr, nous agissons à la mesure de nos moyens, mais si chaque collectivité, les communes, les départements, les régions s'y mettent, cela peut représenter une solidarité importante. On souhaiterait toujours faire plus bien évidemment.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

03/ RAPPORT DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2016

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit d'une délibération annuelle obligatoire pour expliquer en quoi nous avons utilisé le montant du fonds de solidarité de la région Île-de-France.

En 2016, nous avons bénéficié de 3 595 715 €. Vous avez le tableau. Vous avez chaque fois des parts d'intervention en pourcentage du SRIF pour :

- améliorer l'accessibilité des espaces administratifs aux publics en mobilité réduite, des espaces dédiés au sport comme le City stade dans le quartier nord, l'aménagement du stade Pierre Semard, du stade Port Talbot, du parc des sports,
- contribuer à la rénovation de nos groupes scolaires,
- poursuivre la construction et l'aménagement du Centre régional des arts du cirque,
- améliorer la sécurisation des espaces publics, leur embellissement, leur amélioration ou encore l'extension de la cuisine centrale.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

M. MARTIN. - Nous vous avons fait la remarque selon laquelle cette somme était sous-évaluée. L'écart entre l'attribution d'environ 3,60 M€ en regard de la subvention donnée lors du budget primitif 2016 de 3,36 M€ de 226 000 € souligne une augmentation par rapport aux prévisions du budget primitif.

Concernant les actions engagées dans le cadre de cette subvention, nous sommes assez surpris de voir l'extension de la cuisine centrale pour un montant de 647 000 € alors que cette extension est liée principalement au partenariat mis en place avec les écoles de Malakoff. Il n'y a pas de lien direct avec ce fonds de solidarité de la région Île-de-France. En revanche, il n'y a rien sur la réhabilitation des logements sociaux, rien sur la réhabilitation des commerces qui, pour nous, pouvaient entrer complètement dans cette subvention.

Mme le MAIRE. - Vous me dites : on a touché 200 000 € de plus que ce que l'on avait mis au budget.

Premièrement, c'est très bien, cela prouve que l'on s'est bien battu pour maintenir ce fonds qui continue à jouer son rôle de péréquation, j'espère que cela va durer, mais j'ai envie de vous dire que si l'on avait inscrit 3,80 M€ et que l'on n'en ait touché que 3,60 M€, vous m'auriez dit que je suis une mauvaise gestionnaire et que je ne sais pas prévoir.

Au moment du vote du budget, nous sommes toujours très précautionneux à l'égard des dotations dont nous n'avons pas la notification. Chaque fois, je dis au moment du vote du budget primitif, et

les collègues en sont témoins : nous avons inscrit ces sommes, nous sommes quasiment sûrs de les toucher. Je vous propose de ne pas inscrire des sommes que nous ne sommes pas certains d'avoir et pour lesquelles le vote n'est pas assuré sur le fait que nous allons avoir exactement cette dotation.

C'est vraiment ce que nous avons fait.

Il est vrai que le FSRIF va continuer d'augmenter et c'est tant mieux pour la ville de Bagneux mais on risque d'avoir le même débat l'année prochaine au moment du DOB et du budget primitif que l'on vote toujours en début d'année, quand tout n'est pas consolidé. On risque de vous dire : on est précautionneux, on préfère rajouter en cours d'année et savoir que l'on a un peu plus que de faire le contraire, que de vous faire voter sur des dotations surévaluées pour vous dire en cours d'année on s'est trompé, on n'a pas l'ensemble des dotations que l'on avait prévues.

C'est dans ce cadre que l'on intervient.

S'agissant des travaux d'amélioration de la cuisine centrale, une partie a été faite pour intégrer les nouvelles écoles de Malakoff. Certains des travaux sont des travaux d'amélioration de la cuisine que, de toute façon, on aurait dû faire même si l'on n'avait pas fait l'extension avec Malakoff.

Il est vrai que, dans ce fonds de solidarité de la région Île-de-France, on justifie d'un certain nombre d'opérations qui ont été menées, ce qui n'empêche pas que l'on intervienne sur d'autres opérations. Une délibération porte sur la réhabilitation de logements sociaux. Nous vous proposons que la ville intervienne.

Bien sûr, nous ne faisons pas rentrer dans les 3,60 M€ du FSRIF toutes les actions de la ville de Bagneux mais seulement un certain nombre.

Voilà les éléments que je tenais à vous redonner.

Mme MOUTAOUKIL. - Effectivement, nous ne pouvons que nous réjouir de cet écart positif de 226 000 €. Cela veut dire clairement que l'on va pouvoir faire un peu plus que ce que l'on avait prévu, on ne peut que s'en réjouir.

En même temps, ce fonds de péréquation et c'est très clair dans la délibération, vous l'avez rappelé Monsieur Martin, sert à réduire les inégalités et à améliorer les conditions de vie des habitants. Dès lors qu'il y a un écart positif, cela signifie que ces inégalités se sont encore creusées. Je ne suis pas tellement sûre qu'il faille s'en réjouir au fond. J'aurais préféré que l'on me dise : au fond, ce que vous avez budgété reste ce que l'on va vous donner.

Là, en l'occurrence, cela reflète aussi beaucoup ce que nous vivons.

Je voulais juste le rappeler à ceux qui, dans la salle, ne sont pas au fait de ces questions.

M. MARTIN. - Nous sommes cohérents avec le budget primitif, nous votons contre.

Mme le MAIRE. - C'est une prise d'acte.

Nous en prenons tous acte.

GARANTIES COMMUNALES

REHABILITATION DES 3 TOURS DU QUARTIER DES TERTRES/CUVERONS A BAGNEUX

04/ APPROBATION DES DEUX CONVENTIONS A PASSER AVEC LA SOCIETE ANONYME D'HLM IDF

HABITAT DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DES TROIS TOURS (280 LOGEMENTS SOCIAUX) DU QUARTIER DES TERTRES / CUVERONS A BAGNEUX, ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES ET LEURS EVENTUELS AVENANTS

05/ DEMANDE DE GARANTIE COMMUNALE AU PROFIT DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM IDF HABITAT POUR UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 2 565 445,03 € SOUSCRIT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, DESTINE À FINANCER PARTIELLEMENT LA REHABILITATION DES 3 TOURS (DONT 280 LOGEMENTS SOCIAUX) DU QUARTIER DES TERTRES/CUVERONS A BAGNEUX

Mme SEISEN. - La première délibération vise à approuver les conventions à passer avec IDF Habitat dans le cadre de cette réhabilitation qui fixe notamment les conditions de réservation de logements en contrepartie de notre garantie communale.

La deuxième porte sur la demande de garanties communales.

On mentionne dans le rapport là où IDF Habitat a décidé d'intervenir. Ces trois tours font partie des conditions que nous avons négociées dans le cadre de la reprise du patrimoine ex-Semaba. C'était un incontournable, je dirai, de la reprise du patrimoine. Cette intervention permet de finaliser, quelque part, le projet de renouvellement urbain du quartier sud puisque ces tours n'avaient pas été traitées dans le cadre du renouvellement urbain. Il fallait rapidement intervenir notamment pour réaffecter sur ce quartier des crédits ANRU que l'on avait négociés. Il fallait absolument, dans les délais impartis, justifier du démarrage des travaux pour ne pas perdre ces crédits pour lesquels il y a eu validation lors du comité d'engagement de février dernier au bénéfice de ce quartier.

Il s'agit des 3 tours du 1-11 rue des Tertres et du 21 rue des Cuverons.

Vous avez le détail du programme de rénovation/réhabilitation prévu, à la fois l'impact sur l'enveloppe du bâti notamment pour des questions d'augmentation de la performance énergétique mais aussi une intervention assez importante présentée à une partie des habitants, puisqu'il y a eu 2 réunions publiques importantes, pour les 1 et 11 rue des Tertres en termes de confort intérieur des logements et pour les parties communes.

Le montant total de ces interventions pour ces 3 tours s'élève à un peu plus de 10 M€ : un peu plus de 3,30 M€ pour le 1 et le 11 rue des Tertres et 3,40 M€ pour le 21 rue des Cuverons. À ce titre, on a la participation de l'ANRU à hauteur d'un peu plus de 2,60 M€. La ville s'est engagée, on en a discuté dans de précédents Conseils municipaux, à participer à hauteur de 500 000 € par tour, ce qui est précisé ici. Environ 60 % de participation sont directement liés au prêt que contracte IDF Habitat.

C'est important pour l'ensemble des locataires de ces tours. Plus globalement sur la ville, a été engagé un mouvement assez massif de réhabilitation d'un certain nombre de cités qui ont fort besoin d'être au niveau de confort, d'isolation et de performance énergétique que l'on est en légitimité d'attendre d'un logement en 2017.

Pour la ville, la contrepartie de la garantie des emprunts se traduit par une convention de droit de réservation de 84 logements sur la totalité des 280 logements.

Mme RUSTERHOLTZ. - Madame le Maire, chers collègues, nous avons à statuer ce soir sur les garanties communales afin de réaliser les réhabilitations des 3 tours du sud.

Les 1 et 11 rues des Tertres et le 21 rue des Cuverons sont emblématiques. Construites en 1959, elles symbolisent depuis cette date l'entrée dans Bagneux quand on arrive par le sud du département. Aujourd'hui, il est nécessaire qu'elles soient rénovées tant à l'extérieur qu'à l'intérieur y compris les logements.

La municipalité s'est mobilisée pour que ces tours bénéficient également d'une opération lourde puisque l'ensemble du quartier a connu une vaste opération de renouvellement urbain et que des programmes de logements neufs font désormais face à ces tours.

Nous souhaitons que ces 280 familles locataires du 1 et 11 rues des Tertres et du 21 rue des Cuverons puissent également voir leurs conditions d'habitat améliorées. Je profite aussi de ce moment pour souligner la mobilisation de certains de mes collègues et de Mme le Maire qui ont obtenu auprès de l'ANRU les fonds nécessaires supplémentaires pour permettre ces opérations.

Je souhaite également remercier le bailleur Île-de-France Habitat et ses équipes qui réalisent ces opérations d'envergure.

La ville apportera pour ces travaux sa participation financière à hauteur de 500 000 € par tour. En contrepartie de ces financements, elle obtiendra un droit de réservation pour 84 logements. Ceci est notable car, comme vous le savez, la préfecture a désormais repris la gestion de son contingent de logements.

Désormais, le service habitat de la ville de Bagneux ne dispose d'un droit de réservation qu'à hauteur de 17 % des attributions, ce qui limite fortement nos capacités de relogement.

Le nombre des demandeurs est constamment en hausse : 3 400 à ce jour.

Ces réhabilitations sont absolument indispensables pour améliorer le quotidien des locataires.

Toutefois, je m'inquiète des dernières annonces du Gouvernement concernant le financement du logement social et la diminution des APL. Dans sa logique systématique de réaliser des économies, le Gouvernement a décidé d'accentuer la baisse des APL en imposant aux bailleurs sociaux de compenser la baisse de 60 € par mois et par ménage.

Cette décision est mortifère pour le logement social.

La capacité d'investissement des acteurs du logement social destinée à construire de nouveaux logements voire à entretenir le parc sera asséchée.

L'Union Sociale de l'Habitat estime que cette baisse des loyers représentera une perte de 1,5 Md€ soit les trois quarts des capacités d'investissement des organismes HLM pour la construction de logements neufs. Les opérations de réhabilitation telles que celles que nous nous apprêtons à autoriser ce soir seront, dans un avenir très proche, plus que compromises par ces coupes sombres.

La décision gouvernementale de baisser les dotations aux collectivités locales en réalisant 13 Md€ d'économies d'ici à 2022 remet en question certains services publics : où ? Comment ? Quoi ? On ne sait pas. Et la possibilité de la ville d'apporter son soutien dans de telles opérations d'urbanisme. Pourtant, ces missions sont essentielles pour la population.

Les annonces répétées du Gouvernement de réaliser des économies dans les champs de la solidarité, du logement et des services publics m'inquiètent gravement.

Merci.

M. MARTIN. - Il y a une attente très forte des habitants de ces trois tours d'une rénovation ou d'un changement d'habitation. Étant donné le montant global de ce projet de réhabilitation, plus de 10 M€ tout de même, nous nous posons la question de savoir si ce choix est le bon. En effet, ces trois tours datent du débat des années soixante. Ils sont faits de matériaux de l'époque. Ils sont dangereux pour les habitants. Il y a de l'amiante, des tuyaux en plomb, des circuits électriques obsolètes, des circuits de gaz obsolètes. Du béton armé vibre dans toute la tour dès que l'on frappe au mur, il n'y a pas d'isolation non plus.

Nous avons vu la liste impressionnante des travaux qui vont être réalisés. Suffiront-ils ? On ne refait jamais de neuf avec du vieux dans le domaine de l'habitation. Il faut être clair.

Je comprends que la société IDF Habitat n'a pas prévu de détruire ces trois tours pour construire des bâtiments similaires pour remplacer la Barre des Tertres pour des raisons purement financières. On peut voir l'évolution des rénovations qui ont pu être faites soit à la Pierre Plate soit aux Cuverons. Très vite, elles se sont détériorées, beaucoup plus que des bâtiments neufs. Je crois même que, dans le cadre de ce projet, il y a eu des scénarios de destruction de ces trois tours ou tout au moins de l'une ou de deux d'entre elles pour la ou les remplacer par des bâtiments neufs aux normes actuelles.

Concernant la garantie communale demandée par IDF Habitat, nous nous interrogeons toujours sur le fait que la commune accorde une garantie totale à cette société dont le siège se trouve dans le 94. IDF Habitat accorde une garantie de 100 % pour cette Société. IDF Habitat s'engage à octroyer à la commune de Bagneux un droit de réservation de 20 % de l'ensemble des logements mais le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ?

Nous sommes assez mitigés par rapport à ces deux délibérations.

Nous sommes complètement favorables à la première parce qu'il faut faire quelque chose pour ces habitants. Même si cela coûte cher à la commune, il est important de s'engager. En revanche, on ne peut pas voter une garantie de 100 % pour une société qui n'appartient pas non plus à Bagneux... Enfin voilà...

Mme MEKER. - Monsieur Martin, vous aurez sans doute des réponses extrêmement techniques sur le financement. Je pense que des études ont montré que ces tours pouvaient être rénovées dans de bonnes conditions, je parle de rénovation thermique.

Je pense que si l'on appliquait votre réflexion, cela pourrait conduire à démolir une grande partie des habitations françaises, peut-être même la vôtre. Si l'on ne peut pas rénover l'habitat dans lequel on habite depuis longtemps, s'il faut vraiment tout démolir pour obtenir un confort thermique adéquat pour les futures années, c'est grave. Je ne comprends pas tellement votre réflexion dans sa globalité. Il peut y avoir des cas pour lesquels on se pose la question, le cas d'un habitat dégradé, certes, mais ce n'est pas le cas. Des normes ont évolué et des bâtiments ont besoin d'être rénovés thermiquement. C'est un gros chantier qui fournira de l'emploi.

Nous parlons de casses matérielles : démolir un immeuble, c'est souvent beaucoup plus coûteux en termes d'environnement que de rénover. Ensuite, cela représente un coût humain car où relogez-vous les habitants des tours pendant ce temps ? Il y a un coût réel pour toutes ces opérations de relogement et un coût humain. Rénover est la meilleure des solutions à la condition d'aboutir à un résultat tout à fait correct. Je pense que même si ces tours sont quelquefois repérées comme d'assez jolis exemples d'une architecture certes datée de 1959, nous avons vu cela en commission, elles peuvent être rénovées de l'extérieur, ce qui n'est pas le cas de certains bâtiments historiques,

du coup, cela encore plus cher. Je ne vois pas tellement ce qui peut vous gêner dans cette rénovation thermique de ces tours. C'est plutôt une très bonne chose et un exemple qui va être suivi par des centaines d'autres en France, même des milliers.

M. ZANI. - Vous faites obstacle à la démolition par rapport au relogement. Je vous invite à prendre contact avec vos collègues de La Courneuve pour vous expliquer comment ils ont relogé la Barre des 4 000. Il y avait 4 000 logements, ils les ont détruits par implosion. Ils ont pu trouver la solution. Évoquer le relogement n'est pas le bon argument.

M. KONE. - Nous sommes tous fiers de mettre le pied aux Tertres aujourd'hui du fait des nouvelles constructions et des rénovations. C'est mieux de prendre un coup dur si l'on en sort avec quelque chose de solide, avec quelque chose qui tient la route que de faire du maquillage en espérant apporter quelque chose de qualitatif. Je pense que ces 3 tours, comme le disait notre camarade, qui datent de la deuxième guerre mondiale...

Mme le MAIRE. - Non, elles datent de 1959.

M. KONE. - On n'est pas très loin ! Je pense que l'on aurait pu, comme on a fait pour les tours des grands bâtiments des Tertres, tout raser et reconstruire, faire du neuf à partir de plans bien montés. Nous aurions peut-être eu des bâtiments beaucoup plus fiables. C'est vrai que cela coûte cher, mais même si les études ont été bien montées par des techniciens, des ingénieurs, etc. avec du nouveau bâti, nous serions partis sur quelque chose de plus probant.

Mme MOUTAOUKIL. - Honnêtement, si l'on avait eu les moyens de détruire et de reconstruire, on l'aurait fait. Il ne s'agit pas ici de faire de la démagogie. Franchement, on a abordé ces questions en commission en long, en large et en travers, Monsieur Martin, vous le savez bien. Si l'on nous avait proposé une rénovation avec une enveloppe moyenne ou vraiment basse, on aurait pu se poser la question de savoir à quoi cela aurait servi. Ici, vous l'avez relevé vous-même, nous allons dépenser 10 M€ pour la rénovation d'abord parce que nous devons dépenser des fonds ANRU dans les délais impartis, c'est une réalité, nous n'allons pas perdre ces fonds, ensuite ces rénovations sont faites sur la base d'études. Je fais confiance aux gens qui les mènent et aux experts. Parmi vous, il y a des experts du bâti, je fais confiance aux experts qui nous disent que les rénovations sont possibles et que ce sera efficace à la fin.

Je pense comme Mme Meker que, cela a été abordé en commission, ce n'est pas parce que l'on aura répété cela 10 fois que cela fera un argument de choc pour vous puisque, visiblement, vous ne le retenez pas, mais il y a aussi la question sociale qu'il faut pouvoir traiter. On ne détruit pas comme cela des tours juste pour se faire plaisir en se disant que l'on va faire du neuf. Il faut en avoir les moyens, nous ne les avons pas. On se disait en aparté qu'on continuera à le faire à certains endroits. À la Pierre Plate, certaines tours seront détruites pour laisser la place à de nouvelles. Des choses vont se faire. Je crois qu'il faut rénover là où il est possible de le faire, les études nous montrent clairement que ce sera efficace. Il faut aussi penser aux gens qui... Vous disiez tout à l'heure que vous en aviez rencontré, j'en connais aussi beaucoup, vivent là et qui demandent cela. Ils ne réclament pas nécessairement la destruction de leur tour, ils ne réclament pas nécessairement de déménager de là où ils sont car, contrairement à ce que vous laissez entendre, beaucoup tiennent à continuer de vivre là car c'est leur quartier, c'est leur histoire. Cela aussi, il faut le respecter.

M. PINARD. - Je suis aussi pour la réhabilitation quand c'est possible afin que les gens puissent rester dans leur logement. C'est en grande partie à leur demande que cela se fait. Simplement,

comme on l'a vu en commission, pour les jeunes ménages qui ont de jeunes enfants, les personnes âgées ou handicapées, la rénovation interne des logements est très difficile à vivre. Il faut une cellule qui puisse être attentive un peu à d'autres solutions qui leur permettent d'être allégées dans la durée des travaux internes.

Mme BOUDJENAH. - Pour avoir suivi la gestation de ce projet du temps où ces logements appartenaient à la Semaba, réhabiliter des logements sociaux de cette époque et de cette dimension est un vrai défi, Claudette y a fait allusion tout à l'heure. J'en profite pour dire comme elle que l'on peut être très inquiet du fait qu'il n'y aura plus, dans les années à venir de subvention à la réhabilitation pour le logement social et qu'il y aura une catastrophe presque urbaine et sociale si le braquet n'est pas modifié et si la stratégie de logements annoncée récemment par le gouvernement est mise en œuvre.

Si l'on revient sur le sujet des trois tours qui nous occupe, c'est un double défi. Non seulement, on est dans un contexte difficile pour le logement social mais là IDF-Habitat est confronté à un deuxième défi : ces logements, alors qu'ils ont été construits il y a plusieurs décennies, ont été rachetés il n'y a pas si longtemps que cela à Icade avec des emprunts extrêmement lourds qui continuent de peser sur la gestion de ce patrimoine. Je ne crois pas qu'il faille repousser d'un revers de main les arguments sur une réalité des moyens, etc. Je pense que cela relève d'une vraie discussion.

La question est de savoir ce que l'on fait réellement pour améliorer la vie des locataires de ces tours en tenant compte du contexte urbain du quartier. Nous n'avons pas non plus voulu tout démolir. Il faut que nous assumions les choix que nous avons faits à l'époque. Il y a eu beaucoup de démolitions dans ce quartier. Arriver à faire la démonstration comme on veut le faire aussi à la Pierre Plate que l'on peut rénover, réhabiliter un quartier entier en faisant le pari d'en démolir une partie, de reconfigurer y compris des voiries mais aussi de conserver des bâtis en leur redonnant une vraie seconde jeunesse, est je pense un pari intéressant à jouer avec un cadre de vie, autant à l'extérieur que dans les logements, qui soit bon. Mais là, la question est aussi financière, c'est clair. On a réussi à ce que 2,5 M€ de l'ANRU puissent rester sur le quartier alors que ce n'était pas prévu au départ. Je vous rappelle l'histoire.

Icade a joué le jeu de la chaise vide en ne voulant pas participer à l'opération de renouvellement urbain. La réhabilitation n'était donc pas du tout prévue. En tout cas, aucun argent public n'était prévu dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain. Nous nous sommes battus auprès de l'ANRU pour qu'une partie des "économies" réalisées sur le reste de l'opération de renouvellement urbain puisse être redispachée sur la réhabilitation de ces tours mais c'est très loin de suffire. Alors, ne parlons pas de démolir et de reloger car même pour réhabiliter, c'est très loin de suffire. Ceci dit, on a décidé que cela pouvait faire levier.

Architecturalement parlant, ce n'est pas du tout une réhabilitation au rabais. Ce sont des choses qui ont été vues il y a plusieurs années avec plusieurs maîtres d'œuvre, plusieurs architectes, plusieurs techniciens qui ont travaillé dessus, des bureaux d'études, longuement, avec des hypothèses, en tenant compte de l'enveloppe financière. Vous voyez le détail de ce qui va être remplacé, modifié : l'isolation mais aussi beaucoup d'autres choses dans les appartements. C'est un projet sérieux, ambition et en même temps raisonnable, je le dis clairement. Raisonnable pour qu'il soit fait rapidement parce que la question est là aussi. Ces logements n'ont pas été entretenus au niveau où ils auraient dû l'être par Icade. Aujourd'hui, ils réclament en effet beaucoup d'entretien mais le temps presse. Plus d'hivers sont vécus par les locataires dans ces logements qui ne sont pas

suffisamment isolés et plus ce sont des hivers supplémentaires de mal vivre, de difficultés, de factures plus importantes.

Il est vraiment important que la ville contribue à une hauteur raisonnable à ces réhabilitations.

Un dernier mot à propos de ce que vous avez dit sur la garantie, j'avoue avoir un peu de mal à comprendre. Est-ce parce que c'est IDF Habitat ? Mais comme au temps de la Semaba, vous avez un a priori de fait. Mais enfin, franchement, la ville a toujours garanti les demandes de prêts de tous les bailleurs et, à ma connaissance, très peu de bailleurs dans la ville ont leur siège social dans la commune.

Mme le MAIRE. - Même dans les Hauts-de-Seine. Le siège Social est à Paris.

Yasmine a donné beaucoup d'informations, aussi je ne serai pas longue. Je souhaite néanmoins répéter l'engagement important pris auprès des locataires de ces trois tours aussi bien du temps de la Semaba qu'aujourd'hui. Dans le cadre de la reprise par IDF Habitat, on a dit au bailleur qui reprenait que c'était une priorité pour ce quartier puisqu'il a connu un renouvellement important. Ces trois tours font partie de celles où l'habitat n'a pas été touché et où les conditions de vie ne sont pas bonnes dans ces logements.

Si l'on démolissait tous les logements des années 60/65 de Bagneux, il faudrait en démolir énormément. On ne va pas proposer cela dans tous les cas de figure.

Autre élément extrêmement important, Yasmine Boudjenah y a insisté, Icade a vendu ces logements alors qu'ils étaient payés et amortis. Je rappelle le scandale de l'époque : ce sont eux qui auraient dû payer la réhabilitation complète et gratuite parce qu'ils avaient amorti. Ils ont fait une opération spéculative en se faisant beaucoup d'argent avec la complicité de l'État, je n'hésite pas à le dire, au lieu de continuer à entretenir les logements. Soit, des bailleurs sociaux ont racheté ce patrimoine mais tous ceux qui l'ont racheté, que ce soit IDF ou les autres, c'est le cas aussi pour Hauts-de-Seine Habitat qui a racheté dans le nord ou Domaxis qui en a racheté beaucoup... D'ailleurs, cela fait partie des soucis que nous avons dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de la Pierre Plate. Aujourd'hui, démolir des logements sur lesquels les bailleurs ont pris des emprunts sur 20 ou 25 ans qui ne sont pas finis de payer gêne aussi pour faire des opérations de démolition/reconstruction sauf à dire que l'on démolit et qu'à la place on fait des logements en accession à la propriété très chers, mais là pour le coup, ce n'est vraiment pas pour le bien-être des locataires qui y sont.

Second point extrêmement important, vous aurez remarqué que, dans le plan de financement, on a 0 € du département, 0 € de la région et que les seuls Euros que l'on a en dehors de ceux d'IDF Habitat et de ceux de la commune, ce sont ceux du redéploiement de 2,60 M€ dans l'ANRU. C'est à prendre en compte dans la décision.

Oui, c'est une réhabilitation importante : plus de 3 M€ par tour.

Vous dites : on ne fera pas du neuf avec du vieux, bien sûr, c'est une lapalissade. Je ne vais pas vous promettre que ces logements seront ceux qui seraient construits si l'on construisait du neuf aujourd'hui. C'est évident et tout le monde en est d'accord.

Là, cela nous permet de lancer une opération et de permettre d'ici à 2 ans 2 ans et demi, aux locataires de ces trois tours de vivre dans de meilleures conditions qu'aujourd'hui et à ces logements d'avoir à nouveau une durée de vie de plusieurs dizaines d'années. Personne ne va

prétendre ici que c'est tout à fait le même confort que dans des logements neufs aux normes d'aujourd'hui.

En tous les cas, la question est celle-ci.

On ne peut pas non plus dire qu'en France on va démolir et faire tomber tous les logements sociaux des années 60/70. Ce serait de la folie.

(Arrivée de M. Romero à 21 h 50.)

Regardez tout ce qu'il faudrait rien qu'en région parisienne. Il va falloir que l'on continue à faire de la rénovation et notamment de la rénovation énergétique pour donner à ces logements une nouvelle vie et des conditions de vie décentes aux locataires. C'est cela que l'on vise avec cette opération importante.

J'ajoute, mais tous les collègues l'ont dit, que quand on démolit, il faut reloger les gens, il ne suffit pas de démolir. S'agissant des opérations de relogement, j'ai vécu de très près celle de la barre des Tertres, nous avons eu à proposer 450 logements. Il a fallu trouver 450 logements pour reloger toutes les personnes qui vivaient dans la barre des Tertres. Cela a été une opération extrêmement lourde et compliquée. Nous nous lançons maintenant dans l'opération de relogement des habitants de la Pierre Plate. C'est une aussi une opération lourde. Il faut traiter correctement les gens car on va détruire leur logement. Nous, nous pouvons trouver cela super, mais plein de gens ne trouvent pas cela si super que cela car ils sont bien dans leur logement même s'ils ne vivent pas très bien.

Afin de les accompagner du mieux possible, ces opérations sont extrêmement longues. Je ne vais pas raconter au Conseil municipal que l'on peut lancer comme cela des opérations tous azimuts dans la ville et que l'on va reloger facilement les gens, etc. Ce n'est pas ainsi que cela se passe. C'est extrêmement compliqué.

Par exemple, pour la Pierre Plate, nous nous sommes engagés avec le bailleur à aller jusqu'à 3 propositions de relogement pour chacun des ménages. Quand vous voyez le nombre de logements qu'il faut mobiliser... Inutile de vous dire que les villes d'à côté ne vont pas venir nous aider à reloger les habitants qui ont besoin de l'être. Je le dis parce que tout le monde trouve cela bien mais quand il faut reloger les gens, il n'y a plus grand monde. Je le dis aussi. Il faut pouvoir proposer quelque chose de raisonnable et à la mesure de ce que l'on est en capacité de porter, de reloger les gens dans des temps suffisamment acceptables pour eux. Ce sont des questions importantes.

Je vous propose de passer aux votes.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 4 EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 5 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT**

HABITAT

ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS DE LOGEMENT POUVANT MOBILISER LE DISPOSITIF DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

06/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT A PASSER AVEC L'ASPE (ASSOCIATION SOLIDARITE PREVENTION EXPULSION) ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA

SIGNER

Mme le MAIRE. - Nous l'avions déjà votée l'an dernier.

M. MARTIN. - J'ai une question. Cette association est utile. Son action est importante. Reçoit-elle d'autres subventions que la nôtre et la subvention de l'Abbé Pierre de 2 000 € ?

Mme SEISEN. - Pas à ma connaissance.

Je vais rappeler la raison de cette convention que nous passons avec eux. Encore plus aujourd'hui qu'hier, ce dispositif du droit au logement opposable est insuffisamment mobilisé par un certain nombre de ménages car il est extrêmement complexe à monter en termes de dossiers. Il est vraiment difficile d'être reconnu Dalo. Aujourd'hui, nous avons besoin d'accompagner les ménages dans leurs démarches. Pourquoi le faisons-nous ? Nous n'avons plus la main sur le contingent préfectoral. Dans ce cadre, la ville en termes d'attribution de logements ne peut faire des propositions que sur environ 17 % de logements sociaux de la ville. Pour permettre aux Balnéolais de se reloger sur Bagneux, on les incite à monter des dossiers Dalo de sorte qu'ils soient éligibles au contingent préfectoral qui, de manière préférentielle, privilégie les Dalo et les ménages labellisés PDLPD. Ceci afin de leur offrir de nouvelles possibilités d'accès au logement social via d'autres contingents que celui de la ville qui reste extrêmement minoritaire et qui ne l'a jamais été autant suite à la loi égalité citoyenneté confirmée par le gouvernement actuel qui nous a retiré la délégation du contingent préfectoral sur lequel nous rencontrons énormément de difficultés puisque l'État n'est pas en capacité de monter des dossiers de qualité en commission d'attribution. Il s'ensuit des logements qui restent vacants faute de capacités de l'État à les proposer aux ménages en rapport avec la commune et l'intérêt que les demandeurs peuvent avoir sur la commune.

Plus que jamais, il est important d'aider nos ménages Balnéolais qui ont parfois toutes leur famille et leur réseau d'aides familiales sur la commune à multiplier leurs chances d'accès au logement social dans un contexte de pénurie et d'attente extrêmement longue en déconnexion avec les besoins réels de la population.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

REVERSEMENT AUX ASSOCIATIONS

07/ REVERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE POUR LES ACTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EXERCICE 2017 A CINQ ASSOCIATIONS (23 100 €)

Mme le MAIRE. - On reverse cette subvention à 5 associations.

Cette délibération appelle-t-elle des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS

08/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE AVEC L'OFFICE BALNEOLAIS DU SPORT (OBS) ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3.500 EUROS AU TITRE DES ACTIONS POLITIQUE DE LA VILLE

09/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNÉE AVEC LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) ET AUTORISATION DONNÉE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 EUROS AU TITRE DES ACTIONS POLITIQUES DE LA VILLE

Mme le MAIRE. - Nous redonnons à l'Office Balnéolais du Sport les 3 500 € que l'on touchait au titre de la politique de la ville. Il en est de même pour le Plus Petit Cirque du Monde à hauteur de 15 000 €.

Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Il n'y aura pas unanimité notamment pour la subvention que l'on a rajoutée. Je rappelle qu'au budget primitif la ville avait déjà octroyé à l'OBS 83 480 € qui s'ajoutent aux 1 350 € de subvention du département. Là, on alloue à nouveau 3 500 € pour une action spécifique relative aux activités physiques et sportives au service de la santé, ce qui fait 88 230 €.

Par rapport à la convention proposée, le chiffre de 95 268 € est annoncé. Je ne sais pas d'où il vient.

Il y a un décalage entre la totalité de la subvention depuis le budget primitif et ce que l'on donne aujourd'hui.

Au bas de la première page de la convention, le montant global de la subvention affecté à l'OBS est de 95 268 €. Quand on fait le total de ce qui est prévu au budget primitif, que l'on y ajoute la première subvention du département de 1 350 € et celle de 3 500 €, on n'arrive pas aux 95 268 €. Je ne sais pas où est le problème mais soit d'autres subventions ont été versées à OBS, soit...

Mme le MAIRE. - Vous arrivez à plus ? C'est ce que vous voulez dire ?

M. MARTIN. - Oui, donc il y a un problème.

Mme le MAIRE. - Nous allons le vérifier.

Mme DAVID. - Là, ce n'est pas l'argent de la ville.

M. MARTIN. - Je l'ai compris.

Mme DAVID. - Cela fait partie du dialogue de gestion qu'il y a eu, dans le cadre de la politique de la ville, avec le département au mois de juin. Là, il s'agit juste de reverser ce que le département a validé pour l'OBS. C'est l'objet de la délibération. Il s'agit d'une délibération à part. Étant donné que l'on a une convention d'objectifs avec l'OBS, il s'agit d'approuver un avenant pour reverser la somme de 3 500 €. C'est tout.

M. MARTIN. - Tout à fait, c'est pour cela que je vous suggère de vérifier l'avenant car on ne retrouve pas les bons chiffres.

Mme le MAIRE. - Les sommes sur lesquelles nous vous proposons de délibérer ne sont pas des subventions rajoutées par la commune, ce sont des subventions que nous donne le département

pour qu'on les redonne aux associations. Ce n'est pas de l'argent qui nous revient. Nous, nous servons de transaction.

Mme MOUTAOUKIL. - C'est pour cela qu'on le reverse d'ailleurs ! Sinon on le garderait bien !

Mme le MAIRE. - Nous allons le vérifier, peut-être y a-t-il une erreur. Je répète que c'est la subvention du département.

M. MARTIN. - Vérifiez les autres résolutions du budget primitif et des mois précédents. La ville a versé 21 850 € au titre du financement de la politique de la ville et 61 330 € au titre du fonctionnement de l'association. Voilà ce qu'a versé la ville.

Mme le MAIRE. - Les 3 500 € et les 15 000 sont les sommes que donne le département à ces deux associations. Cela transite par la ville et nous délibérons pour reverser ces montants. C'est ce qu'a décidé de verser le département.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 8 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE VOTANT CONTRE ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS S'ABSTENANT**

☞ **VOTE : LA DELIBERATION N° 9 EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT ET LE GROUPE BAGNEUX DEMAIN LES REPUBLICAINS VOTANT CONTRE**

SUBVENTIONS

10/ APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BAGNEUX ET LA COMPAGNIE MIMESIS POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 51 050 EUROS EXERCICE 2017

Mme le MAIRE. - On vous propose de passer en convention compte tenu des montants.

Mme DAVID. - L'année dernière, nous avons passé une convention avec Mimesis. Mimesis travaille sur les TAP. Nous avons réactualisé la convention.

Dans cette convention, nous avons également inclus les subventions du département dans le cadre de la politique de la ville.

Il n'y a rien de spécial.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RAMASSAGE DES DEPOTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

11/ RECOUVREMENT AUPRES DES CONTREVENANTS DES FRAIS LIES AU RAMASSAGE DES DEPÔTS SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Mme le MAIRE. - Nous proposons de délibérer pour la création d'une amende forfaitaire de 400 € jusqu'à 1 m³ et de 100 € supplémentaires par m³. Cela concerne les dépôts sauvages, c'est-à-dire nos concitoyens ou parfois des entreprises qui déposent des encombrants en dehors des jours

de ramassage. Notre équipe de propreté urbaine sera assermentée pour verbaliser. Désormais, quand on le pourra, on verbalisera les contrevenants car cela suffit que certains de nos concitoyens prennent la ville pour une poubelle.

Ce n'est pas très sympathique mais nous allons essayer de faire avancer le problème ainsi parce que l'on a énormément de plaintes d'habitants. Si la très grande majorité respecte les dates de passage et utilise la déchèterie, quelques-uns ne respectent pas le cadre commun.

Y a-t-il des remarques ?

M. ZANI. - Est-ce que la verbalisation se fera sur le flagrant délit, en prenant quelqu'un sur le fait d'une part ? D'autre part, vous savez que, dans les déchets que l'on jette parfois, on oublie sa facture, on oublie ses coordonnées, etc. Dans la recherche, si l'on arrive à trouver des documents démontrant que ces objets encombrants appartiennent à telle ou telle personne, la verbalisation sera-t-elle régulière ?

Mme le MAIRE. - On ne peut pas verbaliser si l'on ne prend pas les gens sur le fait. Il faut les prendre sur le fait ou trouver des preuves tangibles dans ce qui est ramassé. Ceci est un peu plus compliqué parce que cela peut aller sur des procédures contestées, bien évidemment. Après, cela va en justice, mais c'est aussi possible.

M. ZANI. - Par la vidéoprotection, c'est possible ?

Mme MOUTAOUKIL. - Oui ! Ceci est une preuve !

M. ZANI. - Il faut donc la développer !

M. HADDAD. - Madame le Maire, chers collègues, j'interviens ici au nom du groupe front de gauche et citoyens. Comme vous le savez, la municipalité s'efforce bien entendu de garantir à chaque Balnéolais le droit d'un cadre de vie digne, c'est même l'une de ses priorités et cela passe aussi par le droit de vivre dans une ville propre.

Élus comme habitants faisons tous le constat, et malgré l'action des services de la ville, je veux rendre ici hommage au travail et au professionnalisme de l'équipe de la propreté urbaine que connaît bien ma collègue Pascale Meker, qu'une minorité d'habitants et, comme Mme la Maire l'a dit, souvent aussi des entreprises parfois mêmes extérieures à la commune se permettent de ne pas respecter le vivre-ensemble et d'utiliser l'espace public comme des dépotoirs à ciel ouvert. Lors des rencontres du temps fort citoyen PasSansVous en septembre 2016, cette question de la propreté a d'ailleurs fortement été mise en avant parmi les préoccupations des habitants. Cela a conduit notamment à la création d'un groupe de citoyens qui réfléchit à ces questions du cadre de vie et qui est un peu à l'origine de cette proposition de sanctions financières contre les auteurs de dépôts sauvages.

Ce même groupe a d'ailleurs décidé l'organisation d'un grand nettoyage citoyen, qu'il faut prendre évidemment comme une action de sensibilisation surtout, ce samedi 10 octobre à 10 h 30. J'invite tous les collègues à y participer.

La ville est extrêmement vigilante et active, elle a pris un certain nombre de mesures que vous connaissez déjà. Le numéro vert mis en place depuis la rentrée 2016 permet aux services communaux et intercommunaux d'intervenir avec une plus grande réactivité :

- renforcement de l'équipe de la propreté urbaine de 39 agents,
- 200 poubelles supplémentaires sur la voie publique et dans les parcs,

- réactivité des interpellations près de notre territoire Vallée Sud Grand Paris quand des problèmes sont remontés notamment depuis la mise en place de la nouvelle collecte.

Enfin, pour les actions futures, une action de campagne de communication sur cette question aura lieu très prochainement.

Je veux souligner ici, au nom de mon groupe, que la ville dans son budget 2017 a consacré plus de 4 M€ à l'entretien de la voirie et des équipements qui relèvent de notre responsabilité ainsi qu'à l'entretien des espaces verts. Nous aimerions que les autres institutions qui sont aussi certes nos partenaires prennent leur part pleinement. Je veux citer évidemment notre cher conseil départemental afin que les voiries dont il a la compétence soient sécurisées, réaménagées quand cela est nécessaire et Mme Le Maire, notre conseiller départemental, est déjà intervenu là-dessus plusieurs fois et sait faire entendre la voix des Balnéolais dans cette enceinte.

Les bailleurs sont également interpellés afin qu'ils entretiennent leurs espaces privés, leurs espaces verts, leurs parkings, les parties communes de leurs immeubles, leurs locaux à poubelles, qu'ils s'occupent de la dératissage, de la désinfection, de la désinsectisation, bref, tout ce qui pourrit le cadre de vie de nos habitants. D'ailleurs, des actions sont menées sur la commune. Je pense notamment aux habitants du quartier Abbé Grégoire - Mirabeau qui se mobilisent, leur bailleur n'assurant pas le strict nécessaire sur l'entretien du quotidien et toutes ces questions de propreté, ce qui est purement scandaleux.

Les élus communistes, front de gauche et citoyens le disent clairement : "cela ne peut pas continuer ainsi, chacun doit prendre sa part".

Merci.

M. ROUSSEAU. - C'est un sujet, Madame le Maire, très sensible pour moi, j'interviens souvent sur la propreté dans mon quartier. Évidemment, cela relève de la responsabilité de chacun. Moi, je le fais en tant que Président de Conseil syndical. Je fais souvent intervenir mon gardien ou le syndic, je fais moi-même des signalements de déchets ou autres, mais c'est compliqué. C'est un travail de longue haleine car on trouve des petits tas ici ou là. Il faut vraiment que ce soit une action collective, suivie, en revanche, il est difficile de prendre quelqu'un sur le fait.

Les actions que nous menons vont dans le bon sens mais rendons la ville propre.

M. HADDAD. - Le grand nettoyage citoyen est une des actions de sensibilisation proposées par les habitants.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

COOPERATION INTERNATIONALE

12/ DESIGNATION D'UN ELU POUR SE RENDRE EN PALESTINE ET ACCEPTATION DES FRAIS OCCASIONNES

M. BESSON. - Il est difficile de faire la transition avec la délibération précédente, même si les entassements de déchets et l'absence d'un service public pour en assurer le ramassage sont une des caractéristiques des territoires occupés.

Nous avons entamé l'année dernière un partenariat avec le Centre Al Bustan du quartier de Silwan situé dans Jérusalem Est.

Le matériel informatique pour lequel nous avons versé une subvention a été acquis comme prévu.

Le CSC la Fontaine Gueffier et l'association France Palestine étudient avec soin la mise en relation entre ces deux structures ainsi que les actions envisageables à court et moyen termes.

Par ailleurs, nous avons reçu en juillet une petite délégation palestinienne conduite par l'une des responsables du centre Al Bustan, Mme Amina Abdulhaq.

À travers nos échanges, nous avons pu prendre toute la mesure des difficultés de vivre au quotidien d'autant plus pour la jeunesse de se projeter un avenir dans ces territoires.

Une population fragilisée, réprimée et sans avenir est évidemment exposée, ici comme ailleurs, à la radicalisation et à la violence.

Le désenclavement tant politique, qu'économique, que culturel est un facteur d'apaisement non négligeable.

C'est pourquoi la proposition de l'association de l'AJPF de participer à une délégation d'élus a retenu toute notre attention.

Cela va permettre de rencontrer des partenaires engagés concrètement dans une démarche similaire à la nôtre et de chercher des synergies d'actions. Nous pourrions aussi avoir une vision plus précise des besoins du centre Al Bustan et de son action sur le terrain.

Nadia Seisen représentera la ville pour ce déplacement dont le financement s'élève à 1 250 €.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans le cadre de notre politique de coopération décentralisée et pour la promotion d'une paix juste et durable en Palestine.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions ?...

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

AMÉNAGEMENT URBAIN

ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO

13/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SOLLICITER LE CO-FINANCEMENT DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN POLE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SUR LE LOT G3 DE L'ÎLOT GARE - ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO, ET DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS SE RAPPORTANT A CE COFINANCEMENT

M. ROMERO AGUILA. - L'idée est de voir comment on peut travailler sur la faisabilité de développement d'actions d'économie sociale et solidaire.

Pour cela, nous proposons de mener une étude qui serait confiée au Cabinet ETIC, spécialiste de ces sujets, pour développer des activités qui seraient en lien, d'une part, avec des actions où la question de l'économie sociale et solidaire peut permettre à la ville de se développer et d'avoir une proposition innovante et, d'autre part, pour voir si tout cela est envisageable.

L'idée est de mener cette étude pour proposer quelque chose et se projeter à l'horizon 2022-2024.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques ?

M. MARTIN. - Encore une étude !

Ce sont plein de petites études à presque 100 mètres d'intervalles. L'étude engagée dans l'élaboration du projet de rénovation urbaine de la Pierre Plate est confiée au groupement Estran.

Là, vous avancez une nouvelle étude pour le pôle gare. Nous pensons qu'il serait bien de faire une étude globale. Quand on parle d'économie, de social, de tissu social économique, on ne centre pas l'étude sur uniquement le pôle gare mais sur le pôle gare et une circonférence de 500 mètres à minima. On ne voit pas trop l'intérêt de faire un zoom sur le pôle gare, un autre sur la Pierre Plate et peut-être une étude sur le marché et ainsi de suite.

Nous aurions préféré une étude globale portée par un seul groupement. Pour nous, cela aurait été plus efficace.

Autre point, la société ETIC. Je la connais un peu car on fait appelle à elle dans le groupe où je travaille. Elle est plus adaptée à monter des conciergeries au sein des grosses entreprises. Elle accompagne les entreprises dans la gestion des standards, etc. C'est plutôt de la gestion d'entreprises. Je ne la vois pas trop sur des études de développement pour développer un tissu social économique sur une ville, d'autant plus avec le projet d'ampleur que l'on a sur Bagneux.

M. ROMERO AGUILA. - Je ne sais pas comment vous répondre parce que, là, vous êtes en train de remettre en cause les compétences de l'entreprise. Il se trouve qu'elle a une spécificité, celle de travailler sur ces secteurs, et donc d'avoir une compétence. Elle développe avec ETIC Foncier cette approche.

Vous indiquez également qu'il faudrait faire l'ensemble des études par un seul et même acteur. Cela dépend de la manière de faire. On a l'approche globale de ce que l'on veut mener. Sur Estran, on ne travaille pas du tout sur le même secteur que l'économie sociale et solidaire. Nous sommes sur des éléments très différents. Sur le marché, on ne sera pas non plus sur le même élément.

L'idée est d'avoir une approche très spécifique sur l'économie sociale et solidaire qui ne peut pas être, comme c'est souvent le cas... On dit que l'on va faire de l'économie sociale et solidaire, mais c'est marginal. Là, pour une fois, on a une étude centrée sur cette question qui sera sérieusement menée à bout. Après, on en tirera un certain nombre de conclusions en fonction de ce qui nous sera indiqué, mais il n'est tout de même pas mal de prendre quelques informations avant d'engager des travaux et la ville sur des investissements lourds.

Ces quelques milliers d'Euros qui seraient par ailleurs en cofinancement avec la CDC, un acteur reconnu pour au moins sa pérennité si ce n'est pour sa compétence, ne peuvent que nous rassurer de ce point de vue !

Mme le MAIRE. - Je rappelle que cette étude de 17 400 € financé à hauteur de 50 % par la CDC se trouve toute de même sur un champ extrêmement particulier. Pourquoi fait-on cette étude ? Nous voulons vérifier la faisabilité de notre intuition et la fiabilité. Nous voulons une vraie étude de marché pour savoir si ce que l'on propose offre de réelles opportunités, si des porteurs de projets sont intéressés, si nous pouvons ou non aller au bout de notre volonté politique.

Nous avons besoin d'être aidés par des experts et des professionnels qui vont travailler ces questions. Ce n'est pas du tout pareil que ce que fait le Cabinet Estran qui réalise des études

urbaines architecturales paysagères, ce qui n'est pas du tout le même domaine de compétences. C'est pour cela que l'on a proposé cette étude. La Caisse des Dépôts a trouvé cela très intéressant, c'est pour cela qu'elle a proposé de nous assister en la cofinçant avec nous.

M. ZANI. - Je reprends ce qui est écrit sans le rapport n° 13 : "Au coeur de l'ensemble de ces projets, l'îlot gare représente une nouvelle polarité pour Bagneux qui ne doit pas seulement être un lieu de transit mais aussi un nouveau lieu de vie où l'on puisse s'arrêter, se poser, flâner, profiter des services, se divertir, habiter ou encore travailler" avec seulement l'espoir que la gare de Bagneux ne devienne pas une succursale de la gare du Nord, tout simplement.

C'est la ligne directe !

Mme le MAIRE. - Vous êtes optimiste.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT**

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC/MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT

14/ APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT DE DELEGATION DES MARCHES PUBLICS D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE AU BENEFICE DE LA SOCIETE D'EXPLOITATION DE LA SARL « LES FILS DE MME GERAUD » ENTERINANT LE CHANGEMENT DE JOUR ET D'HEURE DU MARCHÉ VILLAGE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LE SIGNER

M. ROMERO AGUILA. - On vous propose de changer le jour et l'heure du marché village qui se tiendrait non plus le vendredi après-midi mais le samedi matin.

La première séance qui a eu lieu ce week-end était plutôt positive. Nos concitoyens nombreux ont été présents et l'offre faite correspond assez bien à ce nouveau moment, un moment d'utilisation d'un marché avec des habitants qui viennent y passer un peu de temps, ce qui n'était plus tellement le cas le vendredi après-midi.

Nous vous proposons de nous mettre à jour sur ce marché qui, à mon sens, devrait répondre aux attentes. Nous espérons, tous j'imagine dans cette salle, qu'il soit une réussite.

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

SERVICES TECHNIQUES

MARCHES POUR LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-HERMELAND

15/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHES CORRESPONDANTS AUX LOTS N° 1 A 5 ET A RELANCER LE N° 6

Mme MEKER. - Comme vous le savez depuis fort longtemps sans doute puisque vous êtes habitants de Bagneux, l'église Saint-Hermeland est classée monument historique. Elle va faire l'objet d'un programme de restauration de grande ampleur dont nous avons déjà parlé ici au fur et à mesure de l'avancement de l'étude qui a amené à évaluer les besoins et les demandes de subventions.

Le projet arrêté par la ville avec l'aide d'un Cabinet d'architecture spécialisé dans les monuments historiques avec l'architecte M. Mauduit est validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles par courrier en date du 17 juillet 2017. Ce projet va se mettre en place et sera réalisé en deux phases. En gros, nous avançons vers le début du chantier.

La première phase traitera des travaux prioritaires pour la conservation de l'église, c'est la restauration du clocher d'abord et des façades extérieures. La détérioration du clocher avec le risque de chute de pierres a conduit la ville à interroger et à solliciter les subventions et l'aide de la DRAC pour lancer la restauration de l'église.

La restauration du clocher est ce qu'il y a de plus urgent. Vient ensuite celle des façades et une autre phase comprendra :

- la mise aux normes des moyens de secours, ce qui n'est pas très compliqué,
- la mise en accessibilité des abords, c'est une vraie réflexion,
- la mise en place d'un moyen de chauffage éventuellement,
- et les travaux d'embellissement des restaurations antérieures et de l'existant.

L'église a fait l'objet d'une très belle restauration dans les années quatre-vingt-dix mais il y a de petites retouches à faire, en particulier, nous pensons au sol dont certaines parties sont anciennes : les tomettes sont à traiter avec beaucoup de soin, il y a aussi l'éclairage. Ce projet de restauration a déjà été soumis, vous en avez suivi l'avancée, le Conseil municipal en a été saisi entre 2015 et 2016 selon différentes étapes.

Nous avons l'accord de la DRAC, notre projet est validé, nous en avons déjà parlé ici. Afin d'être en adéquation avec le budget voté et les notifications de subventions, il a été décidé de lancer un marché adapté ouvert à tranches optionnelles pour l'ensemble de la première phase de restauration de l'église.

Ce type de marché va permettre à la ville d'affermir, donc de lancer le marché, chaque tranche au fur et à mesure du vote des crédits et de l'allocation versement des subventions.

Ce marché a été décliné comme suit : c'est un marché à procédure adaptée ouverte à tranches optionnelles avec une répartition en lots : 6 lots décomposés et estimés comme suit :

- le lot 1 concerne la maçonnerie, les pierres de taille et l'échafaudage, le marché le plus important, celui qui va permettre de changer les pierres de taille abîmées, le lot 2 la charpente, le lot 3 la couverture, le lot 4, la menuiserie, le lot 5, la ferronnerie et le lot 6, les vitraux.

Le délai global de l'exécution de ces travaux est de 24 mois. Les offres pour ce marché lancé par la ville avec l'aide de la maîtrise d'ouvrage du Cabinet A&M, avec l'architecte M. Mauduit et le regard très attentif de la DRAC, les offres ont été examinées par la Commission d'Appel Offres du 21 septembre qui a attribué les lots comme suit :

La tranche ferme, la première tranche du marché, est la restauration du clocher. Le lot 1 a été attribué à l'entreprise Pradeau-Morin pour un montant de 229 88,75 € HT, le lot 2 à l'entreprise Cruard Charpente et Bois pour un montant de 12 821,81 € HT, le lot 3 la couverture à l'entreprise UTB pour un montant de 6 604,30 € HT, le lot 4 à Les Charpentiers de Paris pour un montant de 30 795,65 € HT pour les fenêtres de l'édifice, le lot 5 à Blondel Métal pour un montant de 21 312,69 € HT, le lot 6 ayant été déclaré infructueux Il s'agissait de réparer des vitres cassées. Il y

aura plus tard un vitrail de l'église important à restaurer, il s'agit de la grande crucifixion qui est à l'Est. Celle-ci ne fait pas partie de cette tranche ferme.

Les tranches optionnelles retenues seront ouvertes au fur et à mesure que nous serons en capacité d'avancer et sous réserve, comme nous l'avons écrit dans la délibération, de l'obtention des subventions correspondantes. En réalité, nous savons que nous avons l'accord de la DRAC pour ces travaux.

La DRAC souhaite cependant financer tranche par tranche.

Nous sommes dans ce cadre pour faire correspondre les us et coutumes de financement de la DRAC et notre capacité à mettre en face un marché correspondant. Il s'agira donc d'affermir en cours d'opération la restauration de la façade Ouest puisqu'il s'agit de travailler sur l'extérieur de l'église, on fera donc le tour, la plus importante avec le tympan, la façade est et la sacristie, la façade sud et la façade nord.

Pour tous ces travaux, une option a été retenue, l'option de la reprise de la toiture de la sacristie, quelque chose qui a été beaucoup travaillé entre la ville pour des raisons de toiture un peu fuyarde et la DRAC pour des raisons plus esthétiques puisque la sacristie a subi au cours des temps une modification de sa toiture et que la DRAC pensait qu'il était bon de revenir à une forme plus originelle de cette sacristie, option choisie.

Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer les marchés correspondants et à relancer le lot 6 pour que nous puissions restaurer les vitraux.

M. ZANI. - Merci Madame le Maire.

Sur le fond, notre groupe est naturellement pour la restauration de l'église Saint-Hermeland. Néanmoins, nous allons nous abstenir pour la forme...

(Rires...)

Mme MEKER. - J'ai été un peu trop longue... !!

(Rires...)

M. ZANI. - Ceux qui ont participé à la commission savent ce que je vais dire - au motif que la Société choisie pour un ouvrage ne nous paraît pas la meilleure car à dire de l'architecte chargé de superviser le projet de rénovation, il est précisé dans ses écritures, je cite : *"que la quantité de reprise de pierre est très sous-estimée sur le clocher pour la tranche ferme, qui ne peut permettre une restauration pérenne et de qualité attendue au regard du cube de pierre proposé pour le clocher, quantifié à 14 540 m³"*

Malgré deux réponses de l'architecte, la société maintient ce cube de 14 540.

À titre de comparaison, une société postulante a proposé un cube de pierre pour le clocher égal à 43 088 m³, c'est-à-dire un volume trois fois supérieur à celui de la société choisie que l'architecte estime comme étant inférieur aux provisions bien que le volume soit 3 fois supérieurs mais permet déjà une restauration correcte sans trop recours au ragréage.

Mme BOUDJENAH. - Monsieur Zani, nous avons passé un long moment en CAO sur cela. Nous avons pu profiter pleinement de la passion communiquée par M. Mauduit, l'architecte qui nous accompagne mais surtout de sa technicité. Pascale Meker et moi n'allons pas pouvoir vous exposer toute l'explication technique de M. Mauduit.

De mémoire, Monsieur Zani, je crois qu'il y a eu unanimité à la CAO. Vous y étiez, vous avez fait partie des votants me semble-t-il. Je crois qu'il y a eu unanimité sur ces choix compliqués techniquement parlant. Nous avons eu la chance d'avoir les explications de la part de M. Mauduit qui nous a fait rentrer dans les détails sur les histoires de cubage, etc. Mais au final, le choix de l'entreprise que nous avons approuvée à l'unanimité nous paraissait tout à fait correct et à même de nous permettre une belle réhabilitation pour cette église.

Ce soir, on ne peut pas aller beaucoup plus loin.

Mme MEKER. - En un mot, nous avons débattu de cela en commission d'aménagement et de développement durable. M. Martin y était. Effectivement, plusieurs entreprises ont répondu sur un nombre de pierres de taille à changer ou de cubage moindre. M. Mauduit qui est venu en CAO à justifier cela. Je passe les détails mais ses réponses ont été convaincantes. Par ailleurs, il a interrogé tous les candidats, pas seulement celui qui a été retenu, qui proposaient des cubages de pierres à changer moindres et ce par deux fois pour être bien sûr qu'ils avaient recalculé, tout le monde est venu mesurer, etc.

On ne va pas refaire l'histoire mais il y a une surestimation de la part du maître d'œuvre et non pas de la part des personnes qui s'engagent à travailler et en particulier de l'entreprise retenue, ce qui génère des économies. Effectivement, nous avons un écart de moins 282 961,85 € sur le lot pierres de taille. C'est relativement intéressant. Ce n'est pas un gage de moindre restauration et de moindre qualité. Cela peut arriver. Toutes les entreprises qui étaient dans ces cubages s'engageaient très nettement à mettre autant de pierre de taille que nécessaire.

Mme BOUDJENAH. - Il nous a dit qu'il se rendrait sur le chantier tous les matins pour vérifier l'avancée.

Mme le MAIRE. - La CAO a retenu cette entreprise. Tous les groupes du Conseil municipal sont représentés au sein de la CAO. On ne va pas refaire la CAO ici.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT***

PRESTATIONS DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES, CONTROLE TECHNIQUE, COORDINATION SPS ET COORDINATION SSI

16/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE RESILIER LE MARCHE N° 572303 CORRESPONDANT

Mme le MAIRE. - Je vais aller plus vite si vous me le permettez. Compte tenu de l'ampleur des chantiers, vous devez délibérer sur l'autorisation à me donner pour résilier ce marché et relancer l'appel d'offres.

Nous passons au vote.

☞ ***VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE***

MARCHE TRAVAUX DE COMPLEMENT ET/OU TRAITEMENT DES CARRIERES SOUTERRAINES ET MISE EN OEUVRE DE FONDATIONS PROFONDES

17/ ATTRIBUTION DU MARCHE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER

L'ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

18/ ANNULATION DES MARCHES N° 622310 (LOT 10) ET 622311 (LOT 11)

Mme le MAIRE. - Nous avons délibéré en juin sur l'annulation des lots 1 et 9. Là, il s'agit de l'annulation des lots 10 et 11. En accord avec les services de la préfecture, nous vous proposons de relancer ce marché.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

CONVENTION D'ABANDON DE RESEAU GAZ PREALABLE A DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE FROIDE

19/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC GRDF ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

Mme le MAIRE. - Est-il besoin d'entrer dans les détails ?...

M. MARTIN. - Si j'ai bien compris, ces travaux vont permettre de sécuriser le carrefour entre la rue Pluchet et la rue Froide.

Mme le MAIRE. - C'est exact.

M. MARTIN. - J'ai bien compris que l'objectif de cette résolution est d'enlever la conduite de gaz, mais quels travaux de sécurité va-t-on réellement réaliser ? En fait, ce n'est pas indiqué dans le rapport.

Mme MEKER. - Vous voyez bien que l'angle, le virage, la largeur des trottoirs, la plage des arbres ont besoin d'être corrigés pour faire une traversée piétonne à l'angle des rues Froide et Pluchet qui soit plus aux normes de la circulation telle qu'on la pense aujourd'hui en ville.

C'était prévu sauf que nous nous sommes aperçus qu'une conduite de gaz gênait pour maintenir l'alignement des arbres et même la mettre dans une position plus classique pour redessiner la courbe et avoir des trottoirs plus conséquents.

En creusant, on n'a pas complètement creusé d'ailleurs, on est arrivé à l'idée que cette conduite de gaz secondaire n'était plus nécessaire et que GRDF pouvait en faire la cession à la ville pour redessiner convenablement le carrefour.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

MISE EN PLACE D'UN STATIONNEMENT REGLEMENTE PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE ET DU CHOIX DU DELEGATAIRE EN CHARGE DE LA GESTION

20/ INSTAURATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE, DEFINITION DE LA TARIFICATION ET MISE EN OEUVRE DE LA REFORME PORTANT DECENTRALISATION ET DEPENALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

21/ DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE ET EN OUVRAGE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC A PASSER AVEC LE GROUPEMENT URBIS PARK – GERAUD ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER AINSI QUE SES EVENTUELS AVENANTS

Mme le MAIRE. - Bruno Tudor qui a en charge cette délégation ne pouvait pas être là ce soir. Nadia Seisen et Bruno ont travaillé de concert sur l'audition des candidats. Nadia Seisen est très au point sur ce dossier.

Mme SEISEN. - Je vais essayer de parler au nom de Bruno Tudor et d'être à la hauteur de ce qu'il aurait pu présenter.

Vous devez tous avoir le document récapitulatif très synthétique très bien fait pour suivre les étapes et les points clés de l'avancement de ce projet de DSP pour le stationnement.

Pour rappel, lors du conseil municipal de juin dernier, nous avons approuvé le principe de la mise en place d'une délégation de service public pour le stationnement payant sur voirie et en ouvrage.

Je ne vais pas revenir sur toutes les motivations mais seulement rappeler les trois facteurs qui nous ont amenés à prendre cette décision :

- le premier, l'engagement municipal que nous avons pris pour ce mandat,
- le deuxième, le contexte réglementaire légal qui est venu se greffer portant sur la décentralisation et la dépenalisation du stationnement, effectif dès le 1^{er} janvier 2018,
- le troisième, nous avons lancé dès 2015 un diagnostic précis pour "objectiver" les difficultés et les problématiques liées au stationnement que tout le monde a bien en tête et à l'occasion de vivre au quotidien avec la perspective que les difficultés connues aujourd'hui ne pourraient que s'amplifier notamment avec l'arrivée de deux métros et du fait du développement que connaît aujourd'hui notre ville.

Nous avons fait le choix de cette DSP, mais il nous reste à la lancer, à déterminer le lauréat et, par conséquent, à délibérer sur le choix du candidat, c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui avec le choix d'Urbis Park - Geraud, j'y reviendrai, mais aussi à délibérer sur l'instauration du stationnement payant.

Je me rends maintenant à la page 4 du document. Dès lors que l'on a validé le principe de la DSP, on a lancé l'appel à candidatures à la suite de quoi on a réceptionné 9 candidatures pour lesquelles nous avons transmis le dossier de consultation.

Deux candidats ont répondu précisément, à savoir les Sociétés Indigo et Urbis Park - Geraud.

Compte tenu des offres, nous avons fait le choix d'utiliser une procédure de négociation. Il y a eu 3 tours de négociation au cours desquels nous avons auditionné les candidats. Cela nous a permis

d'affiner nos attendus et de remettre une précision sur notamment le montant de l'abonnement pour les habitants de Bagneux, mais aussi les niveaux de qualité de service et l'emplacement des horodateurs. Toutes ces choses ont été revues grâce à l'expertise que ces deux groupes pouvaient nous apporter dans le dialogue et l'expérience qu'ils avaient ou pas par rapport à l'extérieur. Cela nous a permis de resserrer, et cela a été confirmé par l'offre finale qu'ils ont déposée après la finalisation des 3 tours de négociation, de fixer les exigences techniques. Le choix s'est porté ensuite sur l'un des deux candidats au regard du modèle économique qu'il proposait.

Page 5, par rapport à ce qui a été présenté en réunion publique initialement, cela a énormément bougé. On a relayé un certain nombre de remarques sur les prix des abonnements qui avaient été jugés excessifs lors de cette réunion de première représentation. C'était toujours sous condition de l'aboutissement des négociations sur la DSP. Cela a énormément bougé : on était sur une estimation de 25 € par mois pour l'abonnement. On a réussi à descendre à 15 € mensuels et à 150 € annuels. En plus des 15 € par mois, nous bénéficions de deux mois gratuits sur un abonnement annuel et d'un abaissement pour éventuellement un second véhicule qui serait du coup à 20 € mensuels, soit 200 € annuels.

Suite à une réflexion sur la question des commerçants, nous avons pu faire bénéficier les commerçants d'un tarif résidentiel pour un véhicule.

S'agissant du turnover et de l'incitation à libérer les zones identifiées que l'on souhaitait mettre en zone rouge puisqu'il y aurait 2 zonages, une zone rouge et une zone verte, en proposant 15 minutes gratuites, l'idée est que cela tourne mais que cela ne décourage pas les petites pauses et les petits achats ponctuels. C'était aussi une préoccupation.

En contrepartie ou en cohérence avec l'abaissement du tarif résidentiel qui serait très incitatif puisque le tarif serait relativement bas, en pendant, nous avons souhaité renforcer le FPS (Forfait Post-Stationnement) en cas de non-respect de cette réglementation en le portant à 28 € de façon à être vraiment incitatif dans le fait d'être en règle et à jour en ayant acquitté son tarif résidentiel, ou en payé à l'horodateur pour les extérieurs s'ils n'ont pas pris d'abonnement extérieur.

Nous avons validé également l'utilisation d'un véhicule LAPI, mais uniquement en pré-contrôle. Ainsi, ce véhicule qui tournera dans la ville aura un système pour flasher les plaques d'immatriculation. En lien avec les horodateurs et les données connues sur les abonnements, il sera possible de savoir si la voiture est ou non en règle par rapport au stationnement, mais cela ne permettra pas de délivrer automatiquement des amendes puisque la verbalisation sera humaine avec un déplacement optimisé suite aux informations transmises par le véhicule. Ce véhicule qui tournera dans la ville ne verbalisera donc pas de manière automatique. Il ne verbalisera pas du tout. Il fera un pré-contrôle qui permettra de transmettre ces informations aux agents qui circuleront à pied ou autres, afin qu'ils puissent constater la réelle nécessité de verbaliser ou non.

Nous avons aussi validé, c'est dans les 2 offres, la création d'une maison du stationnement qui serait située dans un local commercial de la ville avec des horaires renforcés sur notamment les 3 premiers mois dans le cadre d'une campagne un peu pédagogique pour permettre aux usagers de prendre leur abonnement, de se renseigner et d'avoir un maximum d'incitations à prendre un abonnement résidentiel.

On a validé dans cette même logique pédagogique un mois de fausses verbalisations, le premier mois étant février, afin de sensibiliser les usagers sur le passage, dès le 1^{er} mars, à une réelle verbalisation. Le contrat courra sur 6 ans.

Deux phases sont prévues avec un nombre de places identifiées sur ce contrat. La première phase incluant dans le contrat 2 100 places, la deuxième à partir du premier trimestre 2021 300 places supplémentaires correspondant une partie du périmètre des gares qui, dans un premier temps, n'est pas inclus dans la réglementation et la verbalisation sur notre zonage.

Techniquement, les offres étaient extrêmement rapprochées mais elles sont restées, ainsi que leur montage économique, très contrastées sur deux modèles différents. L'un, avec Indigo, faisait partager les risques avec la ville en positif si la société dépassait les projections faites, en intéressant la ville au résultat et en négatif dans le cas où les projections de cette société étaient surestimées générant ainsi à la ville une forme de déficit qui était partagé.

L'autre avec le groupement Urbis Park - Geraud qui nous a proposé, quels que soient les résultats et les hypothèses prises, qu'elles soient bonnes ou pas en termes de turnover, de nombre de places, de rotation, d'abonnés, de supporter totalement le risque, quelle que soit la réalité de l'usage durant la délégation.

À la lumière de ces deux offres, nous proposons de faire le choix de retenir ce groupement pour plusieurs raisons : pour des questions de risques pour la ville, on n'aimerait pas se retrouver chaque année à devoir prendre du budget communal pour mettre au pot de cette délégation de service public mais aussi du fait des nombreuses incertitudes qui pèsent. Nous n'en sommes vraiment qu'au début. C'est seulement au 1^{er} janvier 2018 que la loi sur la dépenalisation s'applique. Nous n'avons pas de réglementation au niveau local. Nous avons une faible visibilité.

Les 2 offres reposaient sur des hypothèses de nombre d'abonnés, de turnovers, de nombre de FPS qui étaient sensiblement différents. Nous sommes vraiment dans une première phase où les incertitudes sont fortes, incertitudes sur lesquelles nous n'arrivons pas à nous projeter. Ce sur quoi on peut se projeter et qui est demandé au travers de cette DSP de stationnement, c'est un meilleur respect du stationnement et une meilleure clarification pour libérer de l'espace sur l'espace public, pour mieux remplir des parkings majoritairement non-utilisés de façon à dégager de l'espace sur la voirie, à éviter du report de stationnement de villes alentours qui ont déjà un stationnement réglementé et payant qui risque de s'accroître dans les mois qui arrivent.

Ce que nous cherchons, c'est le résultat, non de faire de l'argent. La subvention d'investissement d'équipements initiale de plus de 1 M€ va permettre de contribuer à l'investissement d'équipements : horodateurs, marquages initiaux, etc. qui devraient être remboursés via la redevance fixe que va nous verser annuellement Urbis Park - Geraud. Nous ne nous ferons pas d'argent de manière indirecte sur le dos des habitants de Bagneux, nous recherchons une meilleure qualité de circulation et d'occupation de l'espace public sur la ville.

Mme le MAIRE. - Avez-vous des remarques, des questions ?

M. MARTIN. - Effectivement, lors de la réunion publique qui date d'octobre 2016 sur les futures modalités de stationnement dans Bagneux, vous aviez présenté à la population balnéolaise les grands principes de tarification qui seront appliqués en 2018 pour le stationnement de Bagneux. À cette époque, de nombreux Balnéolais sont intervenus pour exprimer leur surprise et mécontentement quant aux tarifs dissuasifs proposés.

En effet, passer de gratuité aujourd'hui à 25 € parmois était disproportionné par rapport au niveau de vie moyen des Balnéolais, qui se rajoutent aux impôts locaux très élevés.

Suite à cela, une pétition a été lancée dès le 1^{er} semestre 2017. 950 signataires ont déjà montré leur mécontentement et surtout ont fait des propositions concrètes et réalistes qui puissent convenir à l'ensemble des habitants et commerçants.

La proposition que vous nous présentez ce soir tend à répondre à ces inquiétudes et ces interrogations, tout au moins partiellement. Notamment concernant les commerces, vous avez bien pris en compte leurs remarques. Il est indispensable de prévoir des places réservées et gratuites pendant 15 minutes devant tout commerce pour garantir une offre de service de qualité aux Balnéolais.

Concernant la tarification du stationnement en zone verte pour les résidents, le coût de l'abonnement passe de 25 € par mois à 15 € par mois pour le premier véhicule et à 20 € par mois pour le second véhicule. C'est mieux. Il y a encore trop de PV pour certaines familles : 150 € annuels, c'est une somme pour certaines familles. En contrepartie, il paraît normal effectivement d'appliquer un tarif journalier dissuasif pour les personnes n'habitant pas à Bagneux.

Le tarif de l'abonnement tout public à 35 € par mois aujourd'hui nous paraît encore trop faible. Afin de limiter l'utilisation et le nombre de voitures, notre proposition serait de rendre gratuit le stationnement pour les résidents pour la première voiture par foyer et de compenser ce manque à gagner par une hausse de l'abonnement mensuel pour la seconde voiture en passant de 20 € à plutôt 25 € voire 30 €, une hausse de l'abonnement mensuel conséquente pour tout public hors Bagneux en passant l'abonnement pour les gens hors de Bagneux à, par exemple, 45 voire 50 € par mois. On pourrait même adapter le tarif de l'abonnement mensuel en fonction du quotient familial pour les gens qui ne pourraient pas se permettre de payer cet abonnement afin de leur éviter d'être en infraction et en finalité de payer plus que l'abonnement lui-même.

L'arrivée des métros ligne 4 et ligne 15 du Grand Paris va considérablement augmenter le nombre de véhicules extérieurs sur Bagneux. La mise en place du stationnement payant est nécessaire mais il ne faut pas que les Balnéolais soient doublement pénalisés. Payer 15 € par mois ne garantit pas de trouver une place le soir en rentrant chez soi puisque le stationnement devient gratuit à partir de 19 heures. Or, le problème de la place sur Bagneux se présente souvent le soir. Nous risquons d'avoir les mêmes problèmes qu'aujourd'hui pour trouver une place mais en ayant payé 15 € par mois. Cela s'appelle presque la double peine.

Merci.

Mme HOURS. - Que devient le stationnement réservé aux personnes porteuses d'un handicap ? Auprès de qui doivent-elles faire leur demande ? Auprès du prestataire de la DSP, de la mairie ? Les places déjà attribuées dans la ville sont-elles remises en question par le prestataire ? Comment cela se passe-t-il ? Deviennent-elles payantes également ?

Mme le MAIRE. - Non.

Mme HOURS. - Est-ce spécifié quelque part ? C'est peut-être légal mais cela ne vaut-il pas la peine de le dire ou de l'écrire ?

Mme SEISEN. - Il me semble que c'est clairement encadré par la loi. Le stationnement des personnes handicapées, qu'elles soient sur une place clairement indiquée comme étant handicapée ou toute autre place, à partir du moment où ils ont le macaron, c'est gratuit, d'où l'intérêt de continuer avoir une verbalisation humaine car c'est le genre de chose qu'un véhicule de manière automatique ne pourrait pas détecter.

Mme le MAIRE. - Il faudra le signaler à nouveau dans la communication même si c'est la loi. En général, les personnes sont au courant, mais il est préférable de le rappeler.

Mme HOURS. - Cela change quelque chose pour la demande de nouvelles places ?

Mme le MAIRE. - Non.

Mme HOURS. - On s'adresse toujours à la mairie ?

Mme le MAIRE. - Oui.

M. ROUSSEAU. - Un point de précision : tous les quartiers ne sont pas impactés. Pour l'instant, entre 2018 et 2020, on se devra d'être vigilant sur le report du stationnement dans certaines rues. Dès début 2018, il faudra que nous regardions comment les gens se déplacent et si cela a une incidence sur les rues qui ne sont pas impactées actuellement par le stationnement payant. Merci.

M. ZANI. - Nous sommes heureux de constater que vous avez été très attentive aux observations émises par les différents avis de notre population durant les nombreuses rencontres publiques consacrées à ce thème.

Ainsi, le tarif de 15 € de l'abonnement mensuel pour les résidents nous paraît correct. Cependant, le tarif de 20 € pour la deuxième voiture l'est beaucoup moins. En effet, n'en déplaise à un de nos collègues qui a affirmé ici même lors d'un précédent Conseil municipal qu'il était favorable pour taxer au plus fort les foyers qui posséderaient deux voitures.

Il convient de rappeler que l'acquisition de la deuxième voiture n'est pas un signe extérieur de richesse, loin s'en faut, au contraire, la possession d'un deuxième véhicule pour un couple peut être une garantie pour garder son emploi à cause de l'éloignement domicile-travail.

Selon un sondage Elabe pour le laboratoire de la mobilité inclusive paru au mois de janvier 2017, près d'un Français sur quatre dit avoir refusé un travail ou une formation faute de moyen de transport pour se déplacer.

Ce taux monte à 43 % chez les jeunes et à 50 % pour les populations les plus fragiles socialement, donc nous aurions pu voter pour si l'abonnement de la deuxième voiture n'était pas surtaxé.

Le forfait de post-stationnement fixé à 28 € ne paraît pas équitable entre celui qui ne paye pas du tout son ticket de stationnement et celui qui le paye et qui dépasse sa durée légale de quelques minutes.

Un point capital, mais que ma collègue vient d'aborder n'a pas été abordé dans votre rapport de présentation, il concerne les titulaires de carte de stationnement pour handicapés. Vous n'êtes pas s'en savoir, Madame le Maire, que les titulaires de cette carte sont exonérés de taxe de stationnement même sur un corps de place payant, le relevé des infractions est automatisé par le système de lecture automatique des plaques d'immatriculation, que se passera-t-il lorsque le titulaire de la carte de stationnement a été identifié par le système LAPI en défaut de paiement de sa place de stationnement ?

Mme le MAIRE. - Mme Seisen a dit dans son intervention de départ qu'on ne le faisait pas.

M. ZANI. - Enfin, ne pensez-vous pas que, dès lors que - cela vient d'être évoqué - le quartier classé en phase 3 et dont le contrat est prévu en 2024 ne serait pas envahi par un stationnement incontrôlé et gênant pour les riverains compte tenu de la mise en place tardive des zones payantes ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Je ne sais pas ce que vous faites dans votre groupe, Monsieur Martin et Monsieur Zani, mais il faut que vous vous mettiez d'accord.

Au Conseil municipal de juin 2016, le Conseil à l'unanimité a voté pour une DSP. Je tenais à le rappeler.

Monsieur Martin, vous nous proposez la première voiture gratuite et vous, Monsieur Zani, la deuxième voiture moins chère... Ce n'est pas sérieux ! Excusez-moi de vous le dire comme cela mais vos interventions ne sont pas sérieuses quand on fait une DSP pour mettre en place du stationnement réglementé.

D'abord, mettez-vous d'accord entre vous. Si votre proposition est que la première soit gratuite et que la deuxième soit presque gratuite, ce n'était pas la peine de voter en juin 2016 une DSP.

Vous pouvez dire : je suis dans l'opposition, je suis contre ce que propose le Maire parce que mettre du stationnement réglementé n'est pas très populaire, je n'ai pas de souci avec cela, je le comprends tout à fait, je fais de la politique, je n'ai aucun souci avec cela, mais ne nous inventez pas des trucs les uns derrière les autres pour, au final, excusez-moi, nous faire un Gloubi-boulga. Nous ne comprenons rien à ce que vous proposez. On ne fait pas du stationnement payant en le faisant gratuit, je n'ai jamais vu cela nulle part.

M. ZANI. - Je n'ai pas dit gratuit.

Mme le MAIRE. - Je vais vous citer l'exemple de la ville de Montrouge pour vous montrer que l'on ne "saigne" pas les habitants de Bagneux. C'est dans le bulletin.

"Les tarifs résidants et non résidants seront nettement différenciés avec un dégressif de 50 % pour les Montrougiens dans la zone verte. Ils pourront acheter une carte de stationnement résidant à 20 € par semaine, à 50 € par mois ou à 400 € par an

Je suppose que vous pensez que ce que fait le Maire de Montrouge est scandaleux. J'espère que vous le lui direz. Il n'y a pas de quotient familial là-bas ! C'est 3 fois plus cher que chez nous, je le dis. Montrouge nous touche.

Il faut être sérieux sur ce débat, je le dis ici, je l'ai dit au Conseil municipal et je l'ai dit aux habitants.

Je n'ai aucun plaisir personnel, vous vous en doutez bien à faire du stationnement payant pour les habitants, franchement, aucun. Si l'on avait pu continuer à avoir du stationnement gratuit à Bagneux, j'aurais proposé que l'on continue d'en avoir.

Nous n'avons aucun intérêt, je pense que nous sommes tous d'accord ici, à ponctionner les habitants qui ont déjà du mal à vivre. Je sais combien ils ont du mal à vivre. La situation est difficile aujourd'hui. Les habitants de Bagneux ne sont pas des gens très aisés.

Nous le faisons aujourd'hui parce que nous sommes dans une situation où nous sommes entourés de communes où le stationnement est réglementé, deux métros vont arriver et on entend dire également beaucoup qu'il y a besoin de faire de la rotation pour que les commerces puissent aussi... Le développement commercial tient aussi au fait que l'on peut stationner pas trop loin des commerces et que l'on peut venir faire ses courses et repartir.

Aujourd'hui, évidemment, le stationnement complètement gratuit fait que des places sont occupées du matin au soir par les mêmes véhicules et qu'il n'y a pas de rotation. Notre objectif est celui-ci, il n'est vraiment pas de ponctionner. On avait indiqué à la première réunion publique une fourchette entre 20 et 25 €, je me souviens très bien.

On a entendu les habitants et on sait que c'est toujours trop cher, qu'il faut que ce soit le moins cher possible mais il y a un modèle économique en dessous duquel on ne veut pas descendre et pour lequel aucun prestataire ne viendra assurer ce service, cela n'existe pas.

Je ne dis pas que l'on fait tout parfaitement, mais on a vraiment essayé de faire le mieux possible. Je me suis mise un peu en colère car je ne trouve pas sérieuses les interventions de votre groupe : pour l'un, c'est la première voiture gratuite, pour l'autre, c'est la deuxième voiture moins chère. On ne met pas du stationnement payant si on doit le faire gratuit.

Je propose que l'on vote.

J'ai compris que vous n'alliez pas voter pour, ce n'est pas grave, je ne vous en veux pas. Je voulais juste relever vos incohérences.

Mme MOUTAOUKIL. - Je voudrais dire un mot pour les habitants qui sont aujourd'hui à proximité des R.E.R. B, que ce soit Arcueil-Cachan ou la station RER de Bagneux.

Je ne veux pas donner l'impression de parler pour ma chapelle mais honnêtement, c'est l'enfer, Monsieur Zani. L'enfer ! Il faut venir dans ces rues pour voir ce que c'est que de vouloir se garer, je ne parle pas uniquement de la rue exactement, habiter 2 ou 3 rues au-dessus, ce n'est juste pas possible. Si l'on n'anticipe les difficultés que l'on rencontre aujourd'hui, le jour où il y aura la ligne 4 et la ligne 15...

Mme le Maire disait que des gens laissent leur voiture du matin au soir. Mais c'est bien pire que cela Madame le Maire ! Ce sont des gens qui partent en voyage, Monsieur Zani ! Ils partent un mois, deux mois. Allez savoir où ! Ils laissent leur voiture là !

(Rires...)

C'est l'enfer. Je vous jure, c'est l'enfer. Je ne sais pas où ils vont, je ne veux pas le savoir. En tout cas, leur voiture reste là. Il faut absolument faire quelque chose. Les gens sont exaspérés par cela et, honnêtement, faire de la politique, c'est un petit peu anticiper sur les difficultés des habitants. Ces difficultés existent déjà, essayons d'éviter qu'elles s'aggravent.

Voilà ce je voulais vous dire.

M. ZANI. - Je n'ai pas proposé la gratuité !

Mme SEISEN. - Une précision car des remarques pertinentes sur la question de l'observation du stationnement et les phénomènes de report ont été émises.

Lors des échanges que l'on a eus avec les candidats, on a été attentif à la qualité de l'observatoire et des données qu'il pourrait nous mettre à disposition en vue de les prétraiter, c'est aussi une expertise, surtout les premiers mois de sorte que l'on ait un regard très fin sur ce qui va se passer puisque l'on n'a pas vraiment de visibilité sur les impacts que cela pourrait avoir. Ce sont vraiment des choses sur lesquelles le candidat que l'on vous propose de retenir s'est engagé. Il nous a fourni aussi des exemples intéressants de ce qui pouvait se produire dans d'autres collectivités, sur lesquels on pourra peut-être revenir auprès des élus.

Mme le MAIRE. - Vous aviez une autre question.

M. ROUSSEAU. - En même temps, il faut espérer que ce sera bénéfique pour les voitures ventouses, ces voitures dont on ignore d'où elles viennent. C'est pénalisant quand on est en périphérie de ville. Cela rejoint les interventions qui ont été faites.

Mme le MAIRE. - Je vous propose de passer au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT*

Mme le MAIRE. - Nous aurons une réunion publique sur cette question le 16 novembre. Nous y inviterons tous les habitants.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS (SICOMU)

22/ RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CIMETIERE DE L'ORME A MOINEAUX DES ULIS RELATIF A L'ANNEE 2016

Mme le MAIRE. - Je pense qu'il n'y a pas de souci. Je propose de passer au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

M. ZANI. - Il s'agit d'une prise d'acte, non ?

Mme le MAIRE. - Oui. Nous prenons acte à l'unanimité.

CESSION

DEPE

23/ CESSION A TITRE ONEREUX D'ENGINS MUNICIPAUX ET DE MATERIELS D'ESPACES VERTS

Mme le MAIRE. - Y a-t-il un souci avec cette délibération ?

M. ZANI. - Je vais vous mettre en colère, Madame le Maire.

"Cession à titre onéreux d'engins municipaux et de matériels d'espaces verts" dites-vous en titre du rapport 23. Des véhicules année 2000, des Clio, vendus 50 € voire maximum 100 €, j'appelle cession généreuse ce que vous appelez cession onéreuse.

Merci.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT*

ADMINISTRATION GENERALE

ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL)

24/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 AVRIL 2014 RELATIVE A LA DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DES ORGANISMES STATUTAIRES DE L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS

Mme le MAIRE. - Nous avons 3 élus représentants, nous n'en aurons plus que 2. Mme Fauvel n'y sera plus, on laisse Mme David et Mme Talla. Étant en dessous de 100 000 journées vacances, on n'a droit qu'à 2 administrateurs.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ÉDUCATION

ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE

25/ AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE AFIN DE VERSER L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE POUR LES ELEVES DES PREMIER ET SECOND DEGRES D'ENSEIGNEMENT PUBLIC A COMPTER D'OCTOBRE 2017

Mme le MAIRE. - Il s'agit de l'allocation traditionnelle que l'on verse aux familles des quotients T1 et T2 : 38 € en maternel, 50 € en élémentaire, 2 € pour le secondaire.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

REUSSITE EDUCATIVE

26/ APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LE CCAS, DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2017 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION ET SES EVENTUELS AVENANTS

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'approuver la convention entre la commune et le C.C.A.S. qui porte désormais le dispositif.

Nous avons 11 actions dont vous avez la liste dans la convention, portées soit par la commune soit par des associations pour un coût global de 208 773 €.

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS A L'ACCUEIL DES ENFANTS EN DEROGATION SCOLAIRE EN ULIS ET/OU EN UPE2A POUR LES RESTAURATIONS SCOLAIRES

27/ APPROBATION DE LA CONVENTION RECIPROQUE ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA COMMUNE DE SCEAUX RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS AFFERENTS A L'ACCUEIL DES

ENFANTS EN DEROGATION SCOLAIRE EN ULIS ET/OU EN UPE2A POUR LES RESTAURATIONS SCOLAIRES – AUTORISATION A MME LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION ET LES AVENANTS NOMINATIFS

Mme le MAIRE. - C'est pour régler la situation spécifique d'enfants scolarisés en ULIS à Sceaux. L'adoption d'une convention réciproque permettra à ces familles, selon le lieu de scolarisation des enfants, de ne pas supporter la totalité des frais de restauration scolaire, mais de la payer en fonction de leur quotient.

Il y a une prise en charge.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

JEUNESSE

DISPOSITIF « JEUNES MAJEURS - JEUNES DIPLOMES »

28/ ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX POUR LES JEUNES BALNEOLAIS DIPLÔMES ET/OU MAJEURS

Mme le MAIRE. - On vote à nouveau le principe des chèques-cadeau. C'est la même chose que l'an dernier.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE

29/ APPROBATION DES CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION DE RENTREE ETUDIANTE

Mme le MAIRE. - Elle est du même montant que l'an dernier : 92 €.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

RENCONTRE DES CONSEILS LOCAUX DES JEUNES DES HAUTS-DE-SEINE

30/ APPROBATION DE LA CONVENTION ET LES AVENANTS A VENIR ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE ET LA VILLE DE BAGNEUX PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 4 000 € POUR LA REALISATION DU PROJET DE LA RENCONTRE DES CONSEILS LOCAUX DES JEUNES DU 92 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme MOUTAOUKIL. - Cette réunion que l'on avait déjà organisée en 2013 est en fait la réunion des conseils locaux de la jeunesse des Hauts-de-Seine.

On organise cette réunion en s'appuyant sur un partenariat avec l'Association Nationale des Conseils Locaux des Enfants et des Jeunes (ANACEJ) dont un membre du CLJ de Bagneux siège au Conseil d'administration. On va organiser cela chez nous, à Bagneux. À ce titre, la ville a

sollicité une aide financière auprès de la C.A.F. des Hauts-de-Seine pour un montant de 4 000 €, subordonnée à la signature de la convention de partenariat figurant en annexe.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Mme le Maire d'approuver la convention et les avenants à venir.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

COMMUNICATION

FOURNITURE DE PAPIER POUR L'IMPRIMERIE ET LA REPROGRAPHIE BAGNEUX (LOT 1 ET LOT 3)

31/ APPROBATION DES AVENANTS N°2 AUX MARCHES N° 553601 ET 553603 CORRESPONDANT AU LOT 1 «REALISATION DU JOURNAL MUNICIPAL BAGNEUX INFOS EN IMPRESSION OFFSET» ET AU LOT 3 « SERVICE REPROGRAPHIE : PAPIER BLANC ET COULEUR, DOSSIERS, PAPIER FOND D’AFFICHE » A PASSER AVEC INAPA FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LES SIGNER

Mme le MAIRE. - Il y a un changement de raison sociale. Le Groupe Papyrus France est devenu Inapa France.

Nous en prenons acte.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE DE PLANIFICATION ET D'EDUCATION FAMILIALE (C.P.E.F.)

32/ APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - C'est purement administratif. C'est comme les précédents votes qui ont eu lieu dans ce conseil les mois précédents.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

33/ APPROBATION DE RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PRESENTEE PAR LE GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « LABORATOIRE DES CENTRES DE SANTE HOPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - Il s'agit d'une convention présentée par le laboratoire GCS LCSH pour la mise à disposition et la prise en charge des frais des Ressources Humaines pour le personnel chargé des prélèvements et des analyses de sang réalisés.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

CENTRE DE VACCINATION

34/ APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION 2017 RELATIVE A L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE DE 12 000 € DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE AU TITRE DU CENTRE DE VACCINATION ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. MARTIN. - J'ai une question : ces 12 000 € sont-ils compatibles avec la loi de finances de la Sécurité Sociale pour 2018 ? Le nombre de vaccins pour les jeunes enfants de 1 mois à 18 mois passe de 3 vaccins obligatoires à 11. Cela va nécessiter plus d'interventions de la part des spécialistes. Ces 12 000 € prennent-ils bien en compte cette évolution ?

M. PAYEN. - Je me suis posé la question, j'ai cherché la réponse, les décrets ne sont pas encore publiés. On ne sait pas encore comment cela va se passer. Il est évident que l'on pourra réajuster si le nombre de vaccins à faire s'avère plus important que prévu.

Pour l'instant, on en reste aux lois et décrets publiés, on ne peut pas aller au-delà.

Mme le MAIRE. - Merci. Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

ACTIONS DE PREVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

35/ APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE PREVENTION 2017 RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 15 000 € DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE POUR DEUX ACTIONS DE PREVENTION DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - Il s'agit d'une déclaration classique sur 2 actions : la nutrition et l'accès à la prévention et aux soins des personnes migrantes. Nous sommes subventionnés par l'ARS pour un montant maximal de 15 000 €.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

36/ APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017-2019 RELATIVE AU PILOTAGE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE AVEC L'OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE ANNUELLE DE 20 000 € DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LA PERIODE 2017-2019 ET AUTORISATION DONNEE A MME LE MAIRE DE LA SIGNER

M. PAYEN. - C'est pour le poste de coordonnateur.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

PERSONNEL

37/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme SEISEN. - Vous avez le détail pour les différentes directions concernées, à savoir pour la Direction de l'Éducation, la création d'un emploi d'animateur dans le cadre d'une promotion interne, pour la Direction de la petite enfance, la création d'un emploi d'auxiliaire de puériculture

principal de 2^{ème} classe est le fruit d'une transformation d'un emploi auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe afin de pourvoir un emploi vacant suite à un départ à la retraite d'un agent, pour la Direction de l'entretien, la création de deux emplois d'agents techniques par transformation de deux emplois d'agents d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Vous avez ensuite le tableau de mise à jour des effectifs liée au remodelage du service public notamment pour le service citoyenneté CSC Prévert et CSC Gueffier.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

38/ MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA POLICE MUNICIPALE

Mme SEISEN. - On propose ce soir la revalorisation du régime indemnitaire des policiers municipaux pour un équivalent de 100 € supplémentaires.

Il s'agit de passer le régime indemnitaire de 110 à 210 € pour plusieurs raisons, notamment pour nous faciliter notamment les recrutements parce que cela fait partie des postes sur lesquels nous avons du mal à recruter compte tenu de la concurrence des offres offertes en termes d'emplois, de rémunération et de conditions de travail dans les communes alentours. Aujourd'hui, la police, qu'elle soit nationale ou municipale, est fortement visée. Une pression pèse sur les policiers même s'ils n'ont pas les mêmes fonctions, mais elles sont vues de la même façon à l'extérieur. Suite au contexte particulier lié aux attentats, cela nécessitait d'envoyer un geste à l'égard de nos policiers municipaux.

En parallèle, on souhaite pouvoir se doter d'armements de première catégorie, à savoir matraques ou bâtons pour lesquels ils doivent acquérir une technicité et se former pour pouvoir se réarmer.

On trouve cela cohérent au regard du niveau d'exigence demandé à notre police municipale remplie de multiples missions pour la ville et les habitants.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

39/ PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE

Mme SEISEN. - Cela fait plusieurs fois que l'on passe ce plan pluriannuel qu'il nous faut chaque fois réactualiser. Il est le fruit de l'application de la loi du 12 mars 2012. Il nous fallait réactualiser le tableau des grades et des types de postes que l'on propose dans le cadre du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

On souhaite pour l'année 2017 le proposer à 3 agents et, sur l'année, 2018 à 4 autres.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ *VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE*

VOEU

40/ VOEU CONTRE LA BAISSSE DES APL

Mme le MAIRE. - Il vous est proposé ce vœu ce soir puisque notre gouvernement vient de décider de baisser les aides personnelles au logement malgré...

M. MARTIN. - Excusez-nous, nous n'avons pas eu ce vœu, il n'est pas à l'ordre du jour.

M. ROUSSEAU. - Si, il a été envoyé par mail.

M. MARTIN. - Quand a-t-il été envoyé ?

Mme BOUDJENAH. - Dans les 5 jours francs.

M. ROUSSEAU. - Je l'ai eu cet après-midi.

M. MARTIN. - Je voudrais avoir la preuve qu'il a été envoyé.

Mme le MAIRE. - Vous ne l'avez pas reçu ?!

M. MARTIN. - S'il a été envoyé cet après-midi...

Mme le MAIRE. - Il n'a pas été envoyé cet après-midi, il doit l'être dans les 5 jours francs : le 25 septembre à 14 heures.

M. MARTIN. - Nous l'avons reçu le 27.

Mme BOUDJENAH. - Le 27, c'est quand même dans les 5 jours francs.

M. ZANI. - Le 27 à 13 h 50.

Mme le MAIRE. - Il s'agit d'un autre mail.

Je poursuis.

Depuis le 1^{er} octobre, tous les ménages qui bénéficiaient de l'APL, soit 6 millions et demi de personne dont 800 000 étudiants, ont vu leur aide au logement diminuer de 5 €. À Bagneux, cela représente 5 000 ménages.

De plus, pour les uniques locataires du parc social, cette baisse passera à 60 € et devra être compensée par une baisse de loyer équivalente.

Lors du Congrès HLM de la semaine dernière, le secrétaire d'État à la cohésion des territoires a confirmé cette mesure visant à diminuer le budget de l'État malgré les nombreuses voix qui s'y opposaient.

Pourtant, la compensation d'une baisse de l'APL par la diminution des loyers, limitée aux seuls locataires du logement social, va venir fragiliser directement les organismes HLM. Cela va compromettre gravement leur capacité à entretenir leur parc, à rénover et à construire de nouveaux logements dont nous manquons pourtant cruellement particulièrement en zone tendue comme la nôtre !

Selon L'Union Sociale de l'Habitat (USH), cette mesure représente une perte d'1,5 milliard d'Euros pour les fonds des bailleurs sociaux, soit les trois quart de leurs capacités pour investir dans la production de logement.

En plus de provoquer une diminution drastique de ressources chez les acteurs du logement social, l'État a également annoncé la diminution de sa participation au fonds national d'aide à la pierre (FNAP) à hauteur de 96 millions d'Euros. Elle passera de 180 millions à 84 millions d'Euros. Cette autre diminution des fonds disponibles dans le secteur de la construction va, automatiquement, entraîner une diminution des constructions de logements sociaux et affectera directement le secteur du bâtiment.

Ainsi, dans le projet de budget pour 2018, le gouvernement fait supporter 11 % du total des économies que veut réaliser l'État (15 milliards) sur les organismes HLM.

Comment ne pas y voir une volonté directe de mettre fin à leur modèle économique ? Qui croirait pourtant que la crise du logement est terminée ? Certainement pas les près de 2 millions de demandeurs de logements en France, dont plus de 3 400 dans notre ville.

Les bailleurs sociaux gèrent 4,8 millions de logements et logent 11 millions de Français (10 % de la population française). Ces mesures vont affecter directement leur quotidien ainsi que celui de tous ceux qui souhaiteraient y accéder.

Je vous propose donc de prendre un vœu s'opposant à la mise en place de ces mesures qui remettent en question tout le modèle économique des organismes HLM à la française.

C'est l'objet de ce qui vous est proposé ce soir.

Y a-t-il des remarques ?

Mme SEISEN. - Une précision sur la question de la baisse des allocations logement. Elle ne concerne pas uniquement que les locataires du parc social. C'est bien 5 €, donc 60 € par an, qui seront ponctionnés sur tous les locataires qui touchent une allocation logement dont une grande partie, ce qui n'est pas le cas à Bagneux mais qui l'est au niveau national, de locataires du parc privé.

Les Balnéolais sont extrêmement touchés parce que la majorité qui touche les APL, 80 %, vit dans le parc social vu le poids du parc social dans notre ville mais partout ailleurs où les loyers ne sont pas plafonnés puisqu'on est dans du parc privé où les loyers sont beaucoup plus chers, les ménages vont en plus voir leur reste à vivre diminuer encore plus. On sait que l'on vit encore moins bien dans le parc privé, notamment quand on est pauvre, que dans le parc social.

C'est une mesure qui va toucher au porte-monnaie des plus pauvres afin d'équilibrer par rapport à des mesures de cadeaux fiscaux clairement identifiés que souhaite renforcer le gouvernement vis-à-vis des exonérations pour des personnes qui investiraient notamment dans l'immobilier.

Le deux poids deux mesures est absolument scandaleux et si certains à un moment donné ont avancé que 60 € par an ne sont pas grand-chose... Évidemment, on ne peut qu'avancer le fait de se raccrocher à la réalité d'une majorité de Français, en tout cas d'habitants de notre pays qui sont en extrême difficulté. Nous, nous avons de grosses interrogations, contestations et nous le dénonçons. Cela peut faire le lien avec la délibération que nous avons prise à l'égard de la réhabilitation.

Là, on connaît un processus de réhabilitation assez massive sur la ville de Bagneux. On peut s'interroger sur le modèle économique des HLM : combien pourront-ils demain mettre au pot pour réhabiliter quoi que ce soit si même l'entretien courant... La ponction HLM représentera quasiment 50 % de l'ensemble du budget consacré à l'entretien de leur résidence au global. C'est même trois quarts, comme disait l'USH, de l'investissement mis dans le développement d'une offre neuve et on sait que l'on en a besoin notamment pour les villes qui se situent en dessous du seuil légal pour lesquelles on aurait besoin d'un développement massif de logements abordables et accessibles.

Demain, que vont devenir nos résidences quand on connaît l'état d'un certain nombre d'entre elles pour lesquelles on dénonce déjà le niveau d'entretien et d'attention que portent certains bailleurs au quotidien à l'égard de leurs locataires.

En tout cas, au congrès des HLM qui a regroupé des élus, des organismes de tout bord politique... Aujourd'hui, le système généraliste du logement HLM "à la française" est vraiment mis à mal. Nous avons besoin d'une intervention publique. On ne peut pas faire croire que les loyers sont trop

chers dans le parc public quand on se refuse à limiter les prix dans le parc privé notamment sur des dispositifs, que nous avons défendus, de maîtrise de régulation des loyers dans le parc privé qui, parfois, n'ont aucun rapport avec la qualité des logements proposés.

Les marchands de sommeil sont une réalité. Même si, à Bagneux, c'est relativement limité par rapport à d'autres collectivités, nous y sommes confrontés tous les jours. Des gens louent des 9 m² à 6 00/700 € le mois entassés à 5 ou 6, avec de l'humidité, de l'eau même qui coule régulièrement et, ce, malgré les mises en demeure. On exploite la misère humaine. Ce n'est pas avec ces mesures que l'on va les contrer et régler le souci. C'est une vraie question politique.

La Fondation Abbé Pierre disait : "si on le voulait vraiment politiquement, en 10 ans, les questions du mal logement seraient réglées". Ce n'est vraiment pas qu'une question d'argent. C'est aussi une question de volonté politique. Soit l'on fait la loi du marché et c'est vraiment là-dedans que l'on est actuellement, soit on dit que le toit est un droit et un bien de première nécessité au même titre que de pouvoir manger. Dans ce pays, ce n'est pas encore le cas et, visiblement, cela ne le sera pas pendant ce quinquennat.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme MEKER. - Je pense particulièrement aux étudiants. Je veux bien que 5 € ne soient pas beaucoup, mais c'est énorme. Il y a des familles pauvres effectivement mais les étudiants en particulier ont beaucoup de mal à accéder au parc social. Cela représente vraiment une somme importante, même si c'est peu pour certains, pour les gens qui nous gouvernent aujourd'hui. Cette réforme est absolument incompréhensible et complètement honteuse.

Mme le MAIRE. - Je propose de passer au vote.

M. ZANI. - On doit voter ?

Mme le MAIRE. - Oui.

M. MARTIN. - Nous nous abstenons parce que nous nous découvrons le vœu aujourd'hui.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, LE GROUPE LES REPUBLICAINS UDI UNION DU CENTRE ET DE LA DROITE S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Nous en avons terminé.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 14 novembre.

(La séance est levée à 23 h 30.)